

**Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20191219-lmc100000020115-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 24/12/2019

Réception Préfet : 24/12/2019

Publication RAAD : 24/12/2019

# Procès-Verbal

**Séance publique  
du**

**Conseil départemental  
du**

**15 novembre 2019**

# CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE SEINE-ET-MARNE

## Séance publique du vendredi 15 novembre 2019

-:-

Ordre du jour/État de présences/État des votes

L'an 2019, le vendredi 15 novembre de 9h40 à 13h25, le Conseil départemental s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Monsieur Patrick SEPTIERS, Président du Conseil départemental.

### ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI  
Mme Cathy BISSONNIER  
Mme Martine BULLOT  
M. Jean-Marc CHANUSSOT  
M. Bernard CORNEILLE  
M. Bernard COZIC  
Mme Monique DELESSARD  
M. Smaïl DJEBARA  
Mme Martine DUVERNOIS  
M. Vincent ÉBLÉ  
Mme Anne-Laure FONTBONNE  
Mme Isoline GARREAU MILLOT  
Mme Julie GOBERT  
M. Jérôme GUYARD  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
Mme Sarah LACROIX  
M. Olivier LAVENKA  
M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 4/15 inclus  
Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Daisy LUCZAK  
Mme Marianne MARGATÉ  
M. Olivier MORIN  
Mme Céline NETTHAVONGS  
M. Jean-François ONETO  
Mme Véronique PASQUIER  
M. Ugo PEZZETTA  
Mme Laurence PICARD  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Brice RABASTE  
Mme Isabelle RECIO  
Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN  
Mme Andrée ZAÏDI

**ONT ÉTÉ ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR :**

M. Ludovic BOUTILLIER à Mme Martine DUVERNOIS  
M. Jean LAVIOLETTE à M. Smail DJEBARA à compter du rapport n° 5/01  
Mme Geneviève SERT à M. Patrick SEPTIERS  
M. Jean-Louis THIERIOT à Mme Nolwenn LE BOUTER  
Mme Virginie THOBOR à M. Jean LAVIOLETTE jusqu'au rapport n° 4/15 puis à Mme Monique DELESSARD à compter du rapport n° 5/01  
M. Sinclair VOURIOT à M. Olivier LAVENKA

**ONT ÉTÉ ABSENTS :**

M. Pierre BACQUÉ  
M. Arnaud de BELENET

Le quorum étant atteint, le Conseil départemental a, après délibération, adopté les délibérations inscrites à son ordre du jour, de la façon suivante :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Sens du Vote</b>
0/01	Procès-verbal de la séance du 26 septembre 2019.	Adopté à l'unanimité
0/02	Décisions prises par le Président du Conseil départemental du 3 septembre au 16 octobre 2019.	Adopté à l'unanimité
0/03	Délégation de compétence au Président du Conseil départemental en matière de marchés publics – Information sur les marchés et avenants notifiés entre le 1er juin et le 31 août 2019.	Adopté à l'unanimité
0/04	Désignation des représentants du Département pour siéger au sein du Foyer de l'enfance de Luzancy	Adopté à l'unanimité
7/02	Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2020.	Adopté à l'unanimité

7/01	A - Deuxième décision modificative 2019 pour le Budget principal et les budgets annexes.	<b>Adopté à la majorité</b> (Voix POUR: 36 CONTRE : 8)
	B - Deuxième décision modificative 2019 pour le Budget principal et les budgets annexes. Boutiques	<b>Adopté à la majorité</b> (Voix POUR: 36 CONTRE : 8)
1/01	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de communes du Pays de Nemours - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/02	Avenant n° 1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Territoire de l'ancien Pays Fertois.	Adopté à l'unanimité
1/03	Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/04	Avenant n° 1 au Contrat Intercommunal de Développement (CID) de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne.	Adopté à l'unanimité
1/05	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Meaux - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/06	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Mareuil-lès-Meaux - Contrat cadre et programme d'actions.	Adopté à l'unanimité
1/07	Fonds d'Aménagement Communal (FAC) de la Commune de Saint-Pierre-lès-Nemours - Contrat cadre, programme d'actions et conventions de réalisation.	Adopté à l'unanimité
1/08	Fonds départemental d'Aménagement – Attribution d'une subvention à la Communauté de Communes du Pays de l'Ourcq.	Adopté à l'unanimité
1/09	Contrats ruraux (CoR).	Adopté à l'unanimité
1/10	Modification des statuts du Syndicat mixte Seine-et-Marne Numérique.	Adopté à l'unanimité
1/11	Aménagement 77 - Bilan 2018.	Adopté à l'unanimité
1/12	Bilans de l'activité de la SEM Ile-de-France Energies, exercices 2017 et 2018.	Adopté à l'unanimité

1/13	Accord de partenariat pour la création du Cercle régional des acteurs de la méthanisation.	<b>Adopté à la majorité</b> (Voix POUR: 42 CONTRE : 2)
1/14	Prorogation du Plan Départemental de l'Eau 2017-2021.	Adopté à l'unanimité
1/15	Rapport Annuel de Développement Durable 2019 (RADD).	Adopté à l'unanimité
1/16	Contrat Territorial Eau & Climat (CTEC) du Bassin versant du Loing porté par l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du Bassin du Loing.	Adopté à l'unanimité
1/17	Signature de la charte de la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau et autres partenaires pour lutter contre les dépôts sauvages en forêt et lisière.	Adopté à l'unanimité
1/18	Modification de l'Espace naturel sensible "La vallée Javot" à Machault.	Adopté à l'unanimité
2/01	Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le Département de Seine-et-Marne portant sur l'année 2018.	Adopté à l'unanimité
2/02	Personnel Départemental : modifications et suppressions d'emplois permanents, mise à jour du tableau des emplois.	Adopté à l'unanimité
2/03	Instauration d'une prime annuelle valorisant les missions des agents des collègues.	Adopté à l'unanimité
2/04	Action sociale en faveur des agents du Département : modification des conditions d'attribution de la prime retraite.	<b>Adopté à la majorité</b> (Voix POUR: 36 CONTRE : 8)
2/05	Certificats d'Economie d'Energie.	Adopté à l'unanimité
2/06	Cession des anciens locaux de l'annexe de la Maison des Solidarités de Meaux.	Adopté à l'unanimité
2/07	Avenant n° 3 à la convention avec l'Etat concernant la dématérialisation du contrôle de légalité des actes administratifs du Département.	Adopté à l'unanimité
3/01	Routes départementales (RD) 9 et 404 - Aménagement d'un giratoire au carrefour entre la RD 9 et la RD 404 sur le territoire de la commune de Juilly. Dossier de prise en considération.	Adopté à l'unanimité

3/02	RD 57 - Aménagement d'un giratoire d'accès à la ZAC du Tertre de Montereau à Montereau-sur-le-Jard. Dossier de prise en considération et approbation de la convention à intervenir avec la C.A.M.V.S et l'aménageur Melun Val-de-Seine Aménagement.	Adopté à l'unanimité
3/03	Ancienne RD 142 à Dammarie-les-Lys - Résultats de l'enquête de déclassement et cession des sections subsistantes à la Commune de Dammarie-les-Lys et à la SCI du Plateau de Bière.	Adopté à l'unanimité
3/04	Travaux d'aménagement du T Zen 2 entre Sénart et Melun. Convention de travaux entre le Département et Air Liquide France Industrie.	Adopté à l'unanimité
3/05	Participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU - Pôles gare de Marne-la-Vallée/Chessy - Projet de convention.	Adopté à l'unanimité
3/06	A - PAM 77 - Bilan et perspectives.	Adopté à l'unanimité
	B - PAM 77 - Bilan et perspectives.	Adopté à l'unanimité
	C - PAM 77 - Bilan et perspectives.	Adopté à l'unanimité
	D - PAM 77 - Bilan et perspectives.	Adopté à l'unanimité
3/07	Infrastructures de Transport - Projet de convention de financement des études de conception détaillée (PRO) et des premières acquisitions foncières de la nouvelle gare SNCF de Bry-Villiers-Champigny.	Adopté à l'unanimité
3/08	A - Convention relative à l'organisation et à la distribution des cartes «Imagine R» scolaire, aux aides accordées par le Département pour l'achat de ces titres et leurs modalités de délivrance, à compter de l'année scolaire 2020-2021.	Adopté à l'unanimité
	B - Convention relative à l'organisation et à la distribution des cartes «Imagine R» scolaire, aux aides accordées par le Département pour l'achat de ces titres et leurs modalités de délivrance, à compter de l'année scolaire 2020-2021.	Adopté à l'unanimité
4/01	Approbation du programme de reconstruction de la Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers - Rue du Pré Meunier.	Adopté à l'unanimité
4/02	Plan Départemental de Lutte contre l'Habitat Indigne.	Adopté à l'unanimité

4/03	Cofinancement de l'étude relative à la création d'une société de coordination départementale avec la Caisse des dépôts et consignations.	Adopté à l'unanimité
4/04	Avenant à la convention annuelle d'objectifs et de moyens (C.A.O.M.) qui porte sur les contrats aidés et l'insertion par l'activité économique (I.A.E.).	Adopté à l'unanimité (Non prise de participation au vote : 1)
4/05	Subventions aux associations accompagnant les victimes de violences conjugales et permettant un accès aux droits.	Adopté à l'unanimité
4/06	Rapport annuel 2018 produit par la société EUROP ASSISTANCE titulaire de la délégation de service public de téléassistance départementale pour les personnes âgées et les personnes handicapées.	Adopté à l'unanimité
4/07	Rapport relatif à l'appel à manifestation d'intérêt 2018 de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France sur des projets innovants d'accompagnement des personnes adultes handicapées.	Adopté à l'unanimité
4/08	Signature d'une convention avec la Mutualité Sociale Agricole pour la réalisation d'une action de soutien aux aidants à Mitry-Mory.	Adopté à l'unanimité
4/09	Signature d'une convention avec la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) relative à la reconnaissance mutuelle des évaluations du degré de dépendance des personnes de plus de 60 ans.	Adopté à l'unanimité
4/10	Avenant de prolongation des conventions pluriannuelles entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/11	Signature d'une convention fixant les modalités de transmission des actes d'autorisation de la compétence départementale en matière sociale et médico-sociale entre l'Agence Régionale de Santé et le Département de Seine-et-Marne.	Adopté à l'unanimité
4/12	Aide au fonctionnement des Maisons de Santé Pluri-professionnelles Universitaire de Coulommiers, Fontainebleau, Torcy, et Nemours.	Adopté à l'unanimité
4/13	Soutien à la parentalité de personnes en situation de handicap : convention de partenariat entre le Foyer d'Hébergement de Coulommiers et le service de Protection Maternelle et Infantile de la Maison Départementale des Solidarités de Coulommiers.	Adopté à l'unanimité

4/14	Subventions annuelles de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de l'enfance et de la petite enfance.	Adopté à l'unanimité
4/15	Création de l'observatoire départemental de protection de l'enfance de Seine-et-Marne (ODPE).	Adopté à l'unanimité
5/01	Fonctionnement des collèges publics - Exercice 2019-deuxième répartition de crédits complémentaires.	Adopté à l'unanimité
5/02	Tarifification de la restauration scolaire dans les collèges publics pour le premier semestre 2020 et pour l'année scolaire 2020-2021.	Adopté à l'unanimité
5/03	Participation aux frais de fonctionnement des classes de collèges situées dans les annexes pédagogiques	Adopté à l'unanimité
5/04	Visites par les collégiens de la plate-forme aéroportuaire de Roissy-Charles-de-Gaulle et conférences en anglais sur les métiers de l'aérien.	Adopté à l'unanimité
5/05	Politique départementale en faveur de l'enseignement supérieur : attribution d'une subvention à l'Université Paris-Est Créteil.	Adopté à l'unanimité
5/06	Equipements sportifs - attribution d'une subvention en faveur du Pontault-Combault Handball Club.	Adopté à l'unanimité
5/07	Labellisation "Terre de Jeux 2024" - Convention entre le Conseil départemental de Seine-et-Marne et le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024.	Adopté à l'unanimité
7/03	Fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux en faveur des communes de moins de 5 000 habitants. Répartition de l'acompte 2019.	Adopté à l'unanimité
7/04	Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle en faveur des communes et EPCI défavorisés : répartition de la dotation 2019.	Adopté à l'unanimité
7/05	Attribution d'une subvention à l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine-et-Marne (UDSP 77) au titre de l'année 2019.	Adopté à l'unanimité
7/06	Garantie d'emprunt en faveur de l'Office Public d'HLM Val du Loing Habitat (acquisition en VEFA de 13 logements à Darvault).	Adopté à l'unanimité



7/07	Garantie d'emprunt en faveur d'HABITAT 77- l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne (Acquisition en VEFA de 18 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
7/08	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM 3F Seine-et-Marne (réhabilitation de 40 logements à Combs-la-Ville).	Adopté à l'unanimité
7/09	Garantie d'emprunt en faveur de la SA d'HLM les Foyers de Seine-et-Marne (construction de 5 logements à Saint-Germain-sur Morin).	Adopté à l'unanimité
7/10	Garantie d'emprunt en faveur de la Société Anonyme d'HLM 3F Seine-et-Marne (acquisition en VEFA de 18 logements à Cesson).	Adopté à l'unanimité
0/05	Motion relative au projet de loi de finances pour 2020 présentée par les élus du groupe majoritaire.	Adopté à l'unanimité

Fait à Melun, le  
Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne

**M. LE PRÉSIDENT.** Bonjour à tous. Le quorum étant largement atteint, je vous propose de débiter cette séance. Un certain nombre de nos collègues qui se sont excusés. Je vous partage également le calendrier pour les mois à venir. Donc la prochaine séance publique aura lieu le jeudi 19 décembre, à 9h30. Et bien évidemment, le point le plus important sera le vote du budget. Nous serons peut être amenés à siéger le 20 décembre, si bien-sûr nous n'avions pas fini le jeudi. Les commissions techniques se réuniront le vendredi 13 et le lundi 16 décembre et la Commission des Finances se réunira le mercredi 18 décembre. Et la prochaine commission permanente se tiendra le 2 décembre à 9h30.

Alors quelques rappels des manifestations à venir : il va y avoir des réunions techniques sur la prévention et la gestion des inondations, qui se tiendront à Crécy-la-Chapelle et à Moret-Loing-et-Orvanne. Il y aura aussi la remise du label « Village de caractère » le 27 novembre, ici même. Une soirée littéraire artistique dédiée aux allées d'arbres de Seine-et-Marne, le 19 novembre et le vernissage de l'exposition « Théodore Rousseau invite... les donateurs » le 30 novembre, c'est au Musée de Barbizon. Il y aura le lancement de l'observatoire de la protection de l'enfance, le 28 novembre. Et puis il y a également un certain nombre d'événements à destination de nos agents, avec la Journée de l'agent le 20 novembre, le Noël du COS le 7 décembre et le marché de Noël, le 13 décembre. Et puis il va y avoir la pose de la première pierre de la réhabilitation de la demi-pension du collège Denecourt, à Bois-le-Roi le 6 décembre. Et puis le lancement de l'Hackathon, en faveur des actions éducatives des 7 et 8 décembre prochains.

Je voulais également vous faire part de l'arrivée dans notre collectivité, de Frédéric ALPHAND, qui est là en tant que nouveau Directeur général adjoint en charge de l'environnement, des déplacements et de l'aménagement du Territoire. Et bien-sûr, je lui souhaite et nous le souhaitons tous, une pleine réussite dans ses nouvelles fonctions.

Alors vous avez pu le constater l'ordre du jour de cette séance est riche. Donc je ne vais pas faire un très long propos, mais je voudrais rappeler simplement quelques mots sur les perspectives budgétaires pour 2020. D'abord je voudrais remercier, à ce sujet, tout le travail qu'a réalisé notre Direction des Finances. Les autres directions également, puisque quand ça arrive à la Direction des Finances, c'est qu'il y a déjà eu des discussions. L'implication des élus de la Commission et puis, bien évidemment la Présidente de cette commission, Daisy LUCZAK.

Vous le savez, cet exercice budgétaire s'inscrit dans un contexte particulier et incertain. Nous sommes toujours corsetés par le pacte de Cahors, qui limite nos marges de manœuvre en matière de dépenses de fonctionnement. Mais l'avenir proche nous réserve une nouvelle contrainte encore plus problématique. A été votée, dans l'article 5 du projet de loi de finances, un transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties aux Communes, en compensation partielle de la perte du produit de leur taxe d'habitation. Et le remplacement intégral de cette part, dès 2021, par une fraction de TVA. Cette mesure, si elle est effectivement adoptée, porterait pour nous un coût brutal, sinon fatal à notre autonomie financière et fiscale et à notre capacité d'autofinancement. En effet, en perdant le levier de la taxe foncière, nous perdons notre pouvoir d'autofinancement qui nous permet de fixer le niveau d'une ressource et donc de compenser, si besoin, la hausse de nos dépenses et de nos charges.

Restreindre l'autonomie fiscale des départements, c'est porter atteinte à la liberté d'administration des collectivités et par extension, au bon exercice de la démocratie locale. Après le transfert de compétences, sans allocation de moyens, après le gel, puis la baisse des dotations de fonctionnement, après le contrôle strict du budget des collectivités, c'est donc une nouvelle menace qui pèse aujourd'hui sur notre capacité à remplir nos missions et donc à répondre aux attentes de nos concitoyens.

À cela, un autre exemple s'ajoute, éclairant de l'imagination gouvernementale en matière de ponctions fiscales. Pas plus tard qu'avant-hier, nous apprenions qu'un amendement du gouvernement additionnel à l'article 72 du projet de loi de finances, prévoit de prélever une partie de nos recettes de la DMTO, dont les droits de mutation, au profit de la Société du Grand Paris. Sous prétexte que le développement du Grand Paris Express augmentera les valeurs foncières dans les territoires concernés par le projet. Alors certainement, mais nous comme on ne percevra plus de taxes foncier bâti. Que la valeur foncière augmente, ça ne nous génère pas de recettes supplémentaires. Je pense que si, dans son raisonnement là, ils auraient mieux fait de demander à ceux qui vont bénéficier de l'augmentation de la valeur foncière, mais pas à nous, puisque nous ne toucherons plus de taxe foncière. En étranglant mécaniquement nos finances, en nous imposant le supplice du garrot, l'État nous oblige en effet à réduire notre capacité d'investissement pour des projets d'avenir, mais également pour la construction des collèges, pour les transports, pour les routes, pour tout ce que nous nous faisons, et vous le savez autant que moi. Au dernier congrès des Maires, j'ai souhaité rappeler le rôle que nous attendions de l'État. Non à un État qui contrôle, mais qui fait confiance. Non à un État central, mais plutôt un État stratège. Non à un État omniprésent, mais un État à sa juste place.

Il est temps que l'on considère les départements comme des majeurs capables, pour reprendre l'expression du président Gérard LARCHER. Bien-sûr je ne suis pas le seul, ni le premier à le dire, mais je crois important de le répéter. Plutôt qu'une recentralisation, il nous faut aujourd'hui une nouvelle étape de décentralisation. Je crois pour cela, la sagesse populaire qui veut que chacun exerce son métier pour que les vaches soient bien gardées. J'entends par là que le périmètre des compétences de chaque collectivité soit clairement identifié et compris par la population, mais également que chaque collectivité puisse assumer ses missions correctement. Que ce soit par les moyens qu'on lui attribue ou par le pouvoir de lever l'impôt, plutôt qu'une énième réforme institutionnelle qui ne ferait qu'ajouter à la confusion. Il faut, je crois, revisiter la répartition des compétences, mettre en clair le rôle de chacun dans l'organisation territoriale, en revenant au fondement du principe de subsidiarité. Un État stratège sur les grandes politiques nationales, des régions dotées de compétences de missions, chargées de penser cette stratégie nationale à leur échelon. Des départements, de mettre en œuvre cette stratégie de manière opérationnelle, au sein de leurs territoires. Et pour les communes, considérées comme la pierre angulaire de la démocratie du principe de proximité, qu'ils puissent non seulement exercer leur mission au plus près de la population, mais également faire remonter les besoins et les difficultés du territoire. Le gouvernement a annoncé un nouvel acte de décentralisation après les prochaines élections municipales.

Peut-être, est-ce l'occasion d'aller jusqu'au bout de cette décentralisation, attendue par les territoires et les citoyens. Mais en attendant nous ne devons tenir le cap que nous nous sommes fixés en 2015. En premier lieu, en matière budgétaire. Vous le verrez, malgré les obstacles qui se sont dressés sur votre chemin, nous avons montré que nous savions tenir cette ligne, une gestion saine, équilibrée et responsable des finances départementales, nous permettant non seulement d'investir dans le cœur de nos missions que sont la solidarité, l'éducation et les routes, mais également de poursuivre notre politique volontaire et essentielle au rôle de proximité incarnée par notre proximité. Je citerais simplement les transports scolaires, l'accompagnement des territoires en matière culturelle, sportive, l'ingénierie départementale et nos actions en faveur de l'environnement. Malgré les marges de manœuvre qui deviennent limitées, nous avons su maîtriser nos dépenses de fonctionnement et réduire à nouveau notre endettement. Confirmant par là même, la justesse et la pertinence de nos choix budgétaires qui nous permettent aujourd'hui de rester fidèles à notre engagement en faveur d'une amélioration des services aux publics et de la qualité de vie des Seine-et-Marnais.

Près d'un an après le lancement du mouvement des gilets jaunes et alors que les raisons de la colère sont toujours présentes, nous avons su montrer que le Département restait une réponse efficace aux besoins de proximité exprimés par nos concitoyens, mais également un rempart contre la fissure de l'arc républicain, menacée par les fractures et les divisions. Nous avons aussi su montrer notre rôle indispensable à l'équilibre et au développement de nos territoires, à travers notre politique contractuelle et notre offre d'ingénierie. Mais également grâce à notre capacité à accompagner leurs projets et faire converger leurs visions dans toute leur diversité. C'est d'ailleurs tout l'objet de notre prochain cahier-thématique sur les projets des territoires. Mais c'est aussi également l'ambition de notre démarche de *marketing* territorial : bâtir une marque partagée de territoires que chacun, acteurs publics et privés, pourra s'approprier porter et faire vivre à l'avenir en Seine-et-Marne.

L'année 2020 sera importante à bien des égards et déterminante pour beaucoup dans cette Assemblée. Mais elle ne doit pas nous faire oublier notre engagement au service de la Seine-et-Marne. C'est pourquoi notre ambition doit demeurer intacte et notre détermination toujours plus grande. Merci.

Alors je vous propose de passer à l'ordre du jour et je vous propose d'ajouter le rapport 5/07 qui concerne la labellisation « Terre de Jeux 2024 ». C'est la convention entre notre Collectivité et le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et para-olympiques. Et également le dépôt d'une motion relative au projet de loi de finances de 2020, que je viens d'évoquer dans mon avant-propos, pour que nous puissions signifier la réaction du Département, à ce qui vient de se passer. D'ailleurs je vous informe qu'à midi, je serai obligé de vous abonner pendant une demi-heure, puisque j'ai une visio-conférence avec mes collègues des autres départements franciliens pour voir quelles mesures nous allons envisager par rapport à cette décision. Sur l'ajout de ces deux points, il n'y a pas de problème particulier ? Très bien, merci.

Donc nous avons 69 rapports à examiner.

**N° 0/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous propose de commencer par le 0/01, qui est le procès-verbal de la séance du 26 septembre. Pas de problème particulier ? Tout le monde est d'accord pour l'adopter ? Très bien.

**N° 0/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 0/02 concerne les décisions que j'ai prises par rapport aux délégations que vous m'avez accordées. Pas de problème particulier ? Très bien.

**N° 0/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 0/03, ce sont les informations sur les marchés et avenants qui ont été notifiés entre le 1er juin et le 31 août. Pareil, pas de soucis ?

**N° 0/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 0/04, alors il y a une désignation pour le foyer de l'enfance de Luzancy. Donc je vous propose Madame Sarah LACROIX en remplacement d'Olivier MORIN. C'est bon ?



N° 7/02

**M. LE PRÉSIDENT.** Et je vous propose de passer au débat d'orientation budgétaire, pour l'exercice 2020. Et je passe la parole Daisy. LUCZAK.

**Mme LUCZAK.** Bonjour chers collègues, Bonjour à tous.

Donc on va passer sur le débat d'orientation budgétaire pour l'année 2020. On va vous présenter en première *slide*, la réforme fiscale. Voilà, très bien. Donc le Président en a un peu parlé, sur la perte de la taxe foncière du bâti, au niveau du Département évidemment. Donc l'affectation d'une fraction du produit national de TVA, sans pouvoir de taux, ni d'assiette territorialisée. Donc la base de compensation, serait calculée... la base du foncier bâti de 2020, multipliée par le taux de la taxe foncière, bâti 2019. Il sera appliqué la base de compensation, ainsi obtenue au produit de TVA de l'année précédente, donc 2020 pour 2021. Ce qui aura un effet collatéral important sur les potentiels financiers et fiscaux, avec des impacts sur la péréquation départementale. Donc on se rend compte que, bien-sûr, les recettes du Département vont encore fondre pour 2020. La Seine-et-Marne figure parmi les trois départements les plus négativement impactés sur cette péréquation départementale. Et on nous compare souvent avec des états, des provinces chinoises, mais on est en baisse estimée d'environ 5 millions d'euros pour 2022 liée à cette péréquation, l'impact le plus important bien-sûr, porte sur le FSDRIF et on estime une baisse de 3,3 millions.

Quelle est la feuille de route des Finances pour le mandat ? On a bien su relancer les dépenses d'investissement, de 150 millions d'euros par an, en début de mandat. On avait visé à l'époque, vous vous en souvenez tous, à 210 millions d'euros, en fin de mandat et on l'a ajusté. Aujourd'hui, on est proche des 250 millions d'euros en 2021. Donc on est vraiment sur la feuille de route initiale, bonifiée. On a une baisse du stock de dettes. On avait pris en 2015, un stock de dette de 905 millions d'euros, estimé aujourd'hui, à un maximum de 683 millions d'euros, à fin 2019. Et on a eu une seule hausse fiscale sur le mandat, calibrée au plus juste, pour faire face à la baisse des dotations de l'État et vous vous en souvenez tous.

Respect aussi, il faut le dire, ce n'était pas simple, on était très attentifs. On a mis en place les copils d'exécution budgétaire. Mais on est sur le respect du pacte financier, signé en 2018. Toujours malgré des baisses et qui prévoit, je vous le rappelle, une évolution annuelle de 1,2% des dépenses de fonctionnement. Après retraitement des AIS et en diminution des prestations sociales du département. Donc nos engagements sont tenus, et ça, c'est quand même bon de le rappeler. Vous avez un diagramme sur l'évolution de l'épargne brute, au BP depuis 2014. On est en nette hausse de la courbe. Et donc, on a bien sûr aussi la courbe de l'évolution de l'endettement depuis 2014. Donc vous pouvez voir que l'encours de dette baisse et puis notre taux dans l'estimation d'un encours de dette de presque 683 millions d'euros, à fin 2019. Et ce qui est un ratio important à retenir, une capacité de désendettement inférieure à 4 ans on est à 3,8 ans. Les orientations budgétaires pour les recettes de fonctionnement, elles devraient évoluer d'environ 2,7% de BP à BP. Ce qui serait une hausse de 33,8 millions pour l'année 2020. Une fiscalité directe, qui serait essentiellement sur le produit foncier bâti. D'où notre inquiétude quand même sur la réforme qui est attendue sur 2020. Une fiscalité indirecte que l'on estime à environ 482 millions en 2020. C'est plus de 20 millions, donc c'est essentiellement dû à la hausse des produits de DMTO, mais aussi à notre hausse de remboursement de FCTVA. On a des dotations et participations qui sont légèrement mauvaises, de -1%, et des recettes d'environ 1,1 million d'euros en moins, qui passeraient à 17 millions d'euros pour les autres recettes. Donc, ce qui fait au total une somme de 1 269 400 000 euros, au budget 2020.

Les grandes orientations des dépenses de fonctionnement, donc vous verrez que l'intégralité des dépenses sont en hausse. Malgré notre obligation de pacte financier, on est quand même, sur cette orientation budgétaire, sur des hausses prévues de dépenses. Donc l'aménagement développement du territoire de 0,1%. Donc on est quasiment à 179 millions d'euros. Le développement socio-éducatif et culturel, je le rappelle, n'est pas une compétence

obligatoire mais on a 2,2% de hausse sur ses dépenses de fonctionnement. Donc toujours une politique volontariste dans ce domaine, les solidarités qui bien-sûr sont en hausse. Mais c'est intimement lié à la hausse de notre démographie, mais aussi à des orientations gouvernementales que nous subissons en termes de départements, en dépenses obligatoires, de 2,7%, missions fonctionnelles +3%. Et puis donc sur la péréquation fiscale, on est à +24,4%. Et les frais financiers, on se désendette, donc moins de frais financiers, -11,7%.

Pour les grands équilibres, donc vous avez comparé le BP 2019, les orientations budgétaires de 2020, bien-sûr les évolutions en valeur et les évolutions en pourcentage, dans les grands domaines. Donc on a les recettes réelles de fonctionnement à +2,7%, et bien sûr les dépenses à 2,1%. Ce qui nous permet d'avoir une évolution positive de l'épargne brute de +8,1%. La dette en capital baisse, mais on a aussi un ratio qui est important à retenir. On prévoit une hausse de notre épargne nette de 19%. Les recettes d'investissement +44%, les dépenses d'équipement, on est sur presque 18% de hausse et donc on a un emprunt estimé à +9,4% de hausse, donc 11 millions d'euros.

Pour les AP nouvelles, donc nos autorisations de programme, on est vraiment...là vous retrouvez les chiffres énoncés précédemment. On était au BP 2019, à 210,4 millions d'euros. Et sur les orientations budgétaires, on est à 268,5 millions d'euros. Pour ceux qui ont enregistré, j'avais parlé de 250 millions sur les slides précédentes, sur l'arrivée sur notre fin de mandat. Donc déjà là, sur les orientations budgétaires de 2020, on est au-dessus de ce seuil. Donc on est à +27,6% d'autorisations de programmes nouvelles. Donc c'est le succès de nos politiques contractuelles et notre volonté d'investir plus. Donc en détail sur les autorisations de programme, vous avez 130,5 millions d'euros, contre 105 sur le BP dernier et essentiellement sur le secteur des routes, qui reste essentiel. Sur l'AP 2020, on est à 78 millions d'euros. Le développement socio-éducatif-culturel et sportif, on est à 98,2 millions d'euros. Et on était à 83 l'année dernière, au B.P. C'est essentiellement dans le domaine des bâtiments des collèges, on a le lancement du collège de Chelles et la réhabilitation de la demi-pension du collège Jean Wiener, à Champs-sur-Marne. En solidarité, on a également une belle autorisation de programme de plus de 3 millions d'euros, essentiellement sur la reconstruction de la MDS de Coulommiers, cette AP est à hauteur de 9 millions et demi. Et concernant les missions fonctionnelles, on est à 36,8 millions d'euros, contre 15,5 millions au BP 2019. Donc au total, on a une hausse des AP nouvelles, millésimée 2020, à hauteur de 268 millions et demi, contre 210 l'année dernière. Et on retrouve notre +27,6%.

Concernant les crédits de paiement d'investissements, donc on est à + 10,7% sur l'aménagement du développement du territoire. Ce qui se traduit par une hausse des crédits de paiement de 36,5 millions d'euros sur la protection de l'environnement et puis sur le développement territorial également, et le secteur des routes reste prépondérant, on est à 56,3 millions d'euros, donc +5,7 millions d'euros. Sur le développement socio-éducatif et culturel, on en a parlé, c'était 83,5 millions, soit +10%. Essentiellement sur 37,6% des crédits de paiement sur la culture et le patrimoine et 8,1% de crédits paiement sur l'éducation et la formation.

On a également des crédits qui sont en augmentation sur la jeunesse et les sports, à hauteur de 1,3 millions d'euros, dont 800 000 euros pour les Jeux Olympiques 2024. Les solidarités également, on a flécher 5,3 millions d'euros, ce qui est une hausse de plus de 14,7%. Et puis sur la mission fonctionnelle que l'on a estimée bien-sûr, à hauteur de 38,6 millions d'euros. La principale hausse concerne l'inscription de 15 millions d'euros de dépenses, au titre du FS2I. Et puis c'est un équilibre parce que ça s'inscrit également en recettes d'investissement, sans oublier l'amortissement de la dette à hauteur de 70 millions d'euros sur ce BP 2020, contre 70,6 millions sur le précédent BP. Donc pour les dépenses d'équipement, on est à hauteur de 248,7 millions d'euros, contre 210,9 au BP l'année dernière. Donc le chiffre est de plus 17,9%. Donc un débat Adobe 2020 très ambitieux en termes d'investissement, mais aussi en termes de

soutien à nos dépenses de fonctionnement et compétences obligatoires et sans oublier celles qui sont facultatives. Voilà Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy. Alors, je vous propose de passer aux interventions des Présidents de groupe. Le tirage au sort a eu lieu et c'est le groupe socialiste Républicain, c'est à Smaïl DJEBARA.

**M. DJEBARA.** Bonjour à tous. Monsieur le Président, chers collègues le débat d'orientation budgétaire est un exercice certes obligatoire, mais au-delà de la contrainte éventuelle pour certains, c'est surtout l'occasion de s'interroger collectivement sur nos objectifs et ce que doit porter notre Institution pour notre territoire. Cela ne peut se faire sans réinterroger nos actions ou notre inaction au regard du monde qui nous entoure. Les conclusions du 89<sup>e</sup> congrès des départements de France s'inscrivent dans la continuité d'un gouvernement aveugle et sourd aux préoccupations des collectivités départementales. Le projet de loi de finances pour 2020, met tout simplement fin à l'autonomie fiscale des Conseils Départementaux, en leur supprimant la taxe foncière, remplacée par de substantielles dotations sur fond de TVA. Quant aux 9 milliards d'euros dus par l'État aux départements, rien, pas un mot. Un seul effet d'annonce, la promesse d'un fonds de 250 millions d'euros. Une goutte d'eau, sans levier fiscal, sous perfusion de dotations et sans aucune remise en question des compétences exercées pour le compte de l'État, sans les ressources afférentes. Les départements sont méprisés. Ils sont pourtant les premiers remparts face à la crise sociale que connaît notre pays, et que les gilets jaunes ont fait éclater aux yeux de tous. Ces incertitudes qui pèsent sur l'autonomie fiscale des départements ne relèvent pas d'un débat technique ou de préoccupations des seuls élus. Ce débat conditionne tout simplement, notre capacité à mener ou non des politiques publiques utiles aux Seine-et-Marnais. Derrière ces débats, c'est l'avenir du département qui se pose. C'est dommage, Monsieur le Président, de vous avoir vu plus souvent à la télévision pour parler des 80 km/heures, que de vous avoir vu vous démenier à la DS pour sauver des départements. Nous le verrons pour la DM2, votre principale orientation budgétaire, c'est celle qui gouverne toutes les autres, c'est le désendettement. Sans surprise, nous ne partageons pas la logique du désendettement à tout prix, et sans nuances pour notre institution. D'autant plus que nous connaissons depuis plusieurs années une période historiquement bas de taux. Cela n'a pas de sens. Les excédents budgétaires de 2015, à aujourd'hui, représentent plus de 130 millions d'euros. Face à de tels chiffres, il est impossible de justifier l'augmentation de la fiscalité de 15% qui pèse depuis le début du mandat sur le pouvoir d'achat des Seine-et-Marnais. Comme je le disais l'an dernier, votre obsession du désendettement financier vous fait malheureusement oublier la dette écologique et la dette sociale que nous portons collectivement. Pour assurer l'avenir, il faut investir massivement, dès maintenant. Les décisions prises dans cette Assemblée, depuis le début de cette mandature, ne prennent pas suffisamment en compte la réalité du monde dans lequel nous vivons et qui doit faire face à de nouveaux enjeux.

Pour nous, il ne peut y avoir d'orientations budgétaires crédibles, sans prise en compte de l'urgence environnementale. Les dépenses importantes en faveur des routes depuis le début du mandat, sont à mettre en parallèle avec l'absence de projets ambitieux en matière d'infrastructures des transports publics, en lien avec nos partenaires. La manière dont le dossier du TZen2 à Melun, est géré, en est une parfaite illustration. La transition écologique est à intégrer dans toutes nos politiques publiques. Prenons le cas de l'agriculture : c'est une part importante de l'économie départementale. Si nous devons continuer à financer des exploitations, alors sachons les accompagner dans un changement absolument nécessaire des modes de production. La DM2 indique que le Département a consacré un investissement de 30 000 euros en mesures agro environnementales et climatiques. C'est absolument dérisoire. Le modèle intensif et productiviste n'est pas viable, tout comme nos modes de consommation. Il y a là un chantier considérable, que le département de Seine-et-Marne n'a clairement pas investi. Notre institution n'est pas là que pour distribuer des subventions sans contrôle, sans pilotage,

sans donner des orientations. C'est pourquoi le Département devrait intégrer des critères environnementaux dans ses outils contractuels avec les collectivités. Nous ne sommes pas qu'une caisse. Bien-sûr que les maires ont été élus sur des projets, mais nous aussi avons été élus pour porter des orientations. Cessons cette logique de guichet, qui oublie la raison d'être de notre collectivité. La Seine-et-Marne dispose d'atouts sérieux pour être un territoire exemplaire en matière environnementale. Pourquoi refuser d'investir dans cette direction, qu'il s'agisse d'agriculture, d'habitats, de transports publics, de filières industrielles, d'enseignement supérieur. Le monde qui nous entoure prépare déjà le monde de demain. La Seine-et-Marne regarde passer les trains. Outre la transition écologique, nous devons aussi faire face à une transition démographique ; la population vieillit. Le nombre de seniors augmente année après année, sans que les investissements départementaux anticipent ce changement profond, notamment en matière de structures. Nous savons pourtant pertinemment que les demandes d'accompagnement des personnes âgées, à leur domicile ou en établissement, vont croître au-delà du seul cas du versement de l'APA. Les inquiétudes de nos concitoyens sont grandes sur leurs capacités financières de demain, à pouvoir assumer le placement éventuel d'un parent dans un EPAD, par exemple. Si le nombre de seniors augmente, les besoins pour la petite enfance ne sont pas en reste. Disposer de modes de garde suffisants et de qualité est une condition indispensable à l'attractivité des jeunes actifs en Seine-et-Marne. Nous, nos moyens à destination des structures d'accueil doivent être consolidés pour favoriser notamment leur implantation dans certains territoires.

Dans une société où la précarité semble devoir s'installer, notre institution a un rôle déterminant. Le département doit être stratège. Outre les allocations individuelles de solidarité que nous octroyons pour le compte de l'État, et donc pour lesquelles nous avons peu de latitude, le Département dispose d'une réelle capacité d'action en faveur de l'accompagnement des publics fragiles. Les moyens que nous attribuons à nos MDS, à l'insertion, à l'aide sociale à l'enfance, à la PMI. Tout cela peut traduire une volonté de faire, ou de ne pas faire. Les sommes déployées en faveur de notre politique du soi-disant juste droit, sont d'autant de moyens en moins, dirigées vers l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Car si vous faites disparaître des personnes de vos chiffres, ces personnes existent toujours, et bel et bien avec leur précarité. Dans ces orientations budgétaires, nous souhaitons également attirer votre attention sur l'aide sociale à l'enfance et en particulier la situation des assistants familiaux. Ces agents du département exercent une mission extrêmement difficile et ils méritent notre pleine reconnaissance. Le manque de moyens humains, financiers et matériels, met en danger les enfants que nous devons pourtant protéger. Enfin notre institution doit conserver un haut niveau d'investissements et d'aides au fonctionnement de nos collègues. L'éducation doit demeurer une priorité. Nos établissements doivent pouvoir disposer de moyens nécessaires pour de bonnes conditions d'enseignement. Mais n'oublions pas également l'enseignement supérieur, dont beaucoup de Seine-et-Marnais sont malheureusement éloignés. Là encore, il s'agit de lutter contre les inégalités d'accès à la formation et d'agir pour l'attractivité du département. Je rappelle sur ce point, que les étudiants post-bac poursuivent leurs études, la moyenne est de 20 points en dessous de la moyenne nationale. Ça n'a pas bougé. Donc il a beaucoup de travail dans la matière, à réaliser. Nous serons par ailleurs vigilants pour que le sport, la culture, l'éducation populaire et la jeunesse ne soient pas considérés comme des suppléments d'âme. Ces domaines ont fait l'objet de coupes budgétaires drastiques, depuis 2015. Il est temps que votre majorité leur accorde une attention particulière dans ces domaines. Enfin, les orientations budgétaires pour 2020 et les années suivantes, ne peuvent omettre les besoins en matière de sécurité civile, largement rappelée par nos sapeurs-pompiers, ces derniers mois. La hausse des interventions et les conditions de plus en plus difficiles d'exercice de ces dernières, nécessitent un accompagnement renforcé de notre collectivité. Notre groupe réaffirme à tous les sapeurs-

pompiers et à tous les agents administratifs du SDIS, son attachement à leur fonction et son admiration pour leur courage.

Ces derniers mois, la majorité départementale est apparue comme ne prenant pas suffisamment conscience du niveau d'alerte, de la saturation des agents du SDIS. Les réponses apportées apparaissent d'ailleurs comme très cosmétiques, par rapport aux revendications. Nous espérons que l'exécutif saura entendre ces attentes légitimes dans le budget pour 2020.

Monsieur le Président, mes chers collègues, cette année encore vous assurez vouloir inscrire vos orientations budgétaires pour 2020, dans la ligne droite des précédentes. Donc sans prise en compte des évolutions de notre société. De la sorte, nous regrettons que notre institution ne prenne pas toute sa part dans les enjeux de notre temps. Vous donnez ainsi raison au Gouvernement et à tous ceux qui considèrent à tort, que le Département n'est plus utile et que sa disparition est nécessaire. Nous savons pourtant, Monsieur le Président, que votre attachement à l'échelon départemental est important. L'avenir de la Seine-et-Marne dépend de l'action des élus qui en ont la charge aujourd'hui. Faites donc en sorte que le Département retrouve des couleurs et s'implique pleinement dans tous les chantiers qui s'imposent à nous. Nous espérons, Monsieur le Président, que vous saurez prendre en considération nos différentes remarques dans le budget que vous présenterez le mois prochain.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Alors, la majorité départementale, Isoline GARREAU-MILLOT.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Bonjour à toutes et à tous, merci Président. Notre groupe salue le chemin tracé par ce cadrage budgétaire pour l'année 2020, malgré un contexte marqué par l'incertitude sur l'avenir de notre autonomie fiscale. C'est grâce à la maîtrise budgétaire saine et vertueuse, insufflée aux départements depuis 2015, que nous pouvons poursuivre notre ambition au service de la Seine-et-Marne et de ses habitants. Ces orientations budgétaires suivent une ligne claire, fixée par notre majorité. Maîtriser nos dépenses tout en nous donnant les moyens d'investir, non seulement en faveur des solidarités, des routes, des collèges et de la sécurité, cœur des missions du Département, mais également en faveur des politiques volontaristes comme dans le domaine de la Jeunesse, des Sports et de la Culture qui guident notre action de proximité et d'animation territoriale. Les évolutions budgétaires positives sont au rendez-vous de DOB, grâce à une hausse d'épargne nette, des dépenses de fonctionnement stabilisées et des dépenses d'équipement qui atteignent un palier de 250 millions d'euros de crédits de paiement. À cela s'ajoute une capacité d'autofinancement, à nouveau accrue grâce à la poursuite de notre désendettement qui nous permet d'engager sereinement de nouveaux investissements, qui traduisent notre vision et notre ambition pour l'avenir de la Seine-et-Marne. À titre d'exemple, le budget consacré à l'aménagement et au développement du territoire connaît une hausse conséquente, en priorité au bénéfice de notre réseau routier. Tout comme l'enveloppe réservée à la culture et au patrimoine, avec plus de 38% des crédits de paiement, ou encore en faveur de la réussite scolaire, grâce à un investissement en crédits de paiement, de près de 72 millions d'euros pour la construction et l'extension des collèges. Ce contexte favorable nous permet également d'investir dans des actions innovantes, comme l'insertion pérenne dans l'emploi, les prestations complémentaires au bénéfice des personnes âgées et handicapées, ou encore l'engagement dans les retraitements des biodéchets des collèges. Malgré les contraintes budgétaires qui nous sont imposées par l'État, malgré l'incertitude posée par la réforme fiscale en cours, nous sommes donc, en capacité de poursuivre notre mission et de répondre à nos engagements envers les Seine-et-Marnais, à travers une gestion saine et rigoureuse de l'argent public.

C'est dans cet esprit de confiance et de responsabilité que nous envisageons l'avenir du Département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline GARREAU-MILLOT. Alors la gauche républicaine et communistes. Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Merci Monsieur le Président. Bonjour chers collègues. Avec le transfert de la part départementale de la taxe foncière aux communes et les fortes incertitudes pesant sur les recettes liées à la TVA, les départements, vous l'avez dit, perdent encore un peu plus et perdent leur autonomie fiscale. Le pacte de Cahors constituait déjà une atteinte à la libre administration des collectivités. Vous avez pourtant choisi de le signer sans broncher, et ce d'autant plus facilement que vous appliquiez déjà cet étai de limitation des dépenses de fonctionnement, au maximum de 1,2%. Avec cette nouvelle ponction liée à l'amendement qui est tombée hier. Cette nouvelle ponction sur les DMTO, c'est en effet un nouveau coup de force du Gouvernement, à l'égard des départements. Et nous soutenons et nous voterons la motion que vous nous présentez. Nous pensons d'ailleurs, que cela mériterait une initiative plus importante et peut être en lien avec les autres départements, comme nous avons su la conduire début 2018, pour affirmer que le département est utile et que nous y tenons, même si nous n'y appliquons pas les mêmes objectifs politiques. Mais pour autant, c'est un département, c'est une structure qui reste utile en tant que collectivité. Au niveau national, la mise en cause de l'utilité des dépenses publiques et la recherche effrénée pour les diminuer coûtent très cher à notre modèle de société. Regardons les besoins non satisfaits, que nous constatons tous : dans la santé, l'école, la sécurité, les transports. Regardons l'épuisement des professionnels qui y travaillent. Regardons les contestations qui durent, celles des gilets jaunes depuis un an, celle à l'hôpital depuis sept mois, celle des pompiers depuis sept mois, mais aussi celle des enseignants, des policiers, celle dans les tribunaux, celle des étudiants, des agents de Trésorerie et celle des cheminots. Regardons également l'extrême pauvreté qui s'aggrave, comme en atteste le récent rapport du Secours catholique. Imaginons et ce n'est pas très compliqué, les conséquences y compris pour notre Département, des réformes de l'APL et de l'assurance chômage, qui vont aggraver la pauvreté. Regardons, mais surtout agissons. Et ça vous vous y refusez. Parce qu'en effet, je partage ce qu'a dit Smail DJEBARA, La politique de désendettement du département et celle d'étranglement, au prix de l'étranglement de nos dépenses de fonctionnement, nous coûtent très cher. Elles nous coûtent très cher en services publics dégradés, en forte pression sur la masse salariale, en critère que vous maintenez sciemment restrictifs, pour limiter l'attribution d'aides, en chasse aux soi-disant fraudeurs pour faire des économies sur la misère. D'autres choix auraient pu être faits, tout à la fois responsables dans la maîtrise de l'endettement et ambitieux par une capacité d'investissement soutenue et des politiques en fonctionnement, bien plus justes et solidaires. Ces orientations, il faut le noter, actent aussi des investissements utiles et je ne l'oublie pas, notamment dans le domaine des collèges. Mais ouvrir de nouveaux collèges ou réaliser des extensions, cela appelle obligatoirement des dépenses de fonctionnement supplémentaires et du personnel supplémentaire. Alors que dans le même temps, dans le domaine de la masse salariale, le nombre d'agents diminue de moins -4%, en cinq ans.

Que ce soit en postes de permanents ou non, je pense que ce n'est pas une bonne nouvelle, ni pour les agents, ni pour le service public, ni pour les Seine-et-Marnais. Je vous remercie.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Je veux simplement dire quelques mots, je vois que quand même il y a des accords importants, à la fois sur l'autonomie financière du Département et sur le rôle essentiel du Département, à la fois sur les politiques de proximité et sur les politiques d'avenir. Je crois que c'est important déjà de partager ces points. Alors après sur les dépenses de fonctionnement, ce qui est dit c'est qu'il faut dépenser plus en fonctionnement. Mais je vous rappelle que nous sommes limités par les 1,2%, que nous ayons signé ou pas le pacte. C'est la loi ça ne changera rien. Donc les 1,2% sont obligatoires, donc nous faisons avec cette contrainte, comme tous les départements, comme toutes les grosses collectivités. Cette contrainte s'applique et nous l'appliquons, donc nous ne pouvons pas dépenser, comme ça vient d'être dit, dans tous les domaines. Même si on constate qu'il y a des besoins, mais nous utilisons au mieux

les deniers du Département de Seine-et-Marnais et Seine-et-Marnaise, pour répondre aux besoins les plus pressants. Et vous avez pu le voir dans la proposition de DOB, que l'ensemble de nos dépenses augmentent. Ce ne sont pas des diminutions de dépenses de fonctionnement, ce sont des augmentations et souvent plus que 1,2%. Je ne vais pas reprendre, mais je vois que cela augmente de 3 ici, de 4 là. Donc cela veut dire quand même, que nous trouvons les moyens de répondre aux besoins des Seine-et-Marnais. Mais on ne peut pas opposer fonctionnement et investissements. Vous savez très bien que ce sont deux choses complètement différentes. Ce n'est pas en réduisant les dépenses de fonctionnement qu'on augmente l'investissement. Ce sont deux notions tout à fait différentes. Et au niveau d'investissements c'est 250 millions qui seront réalisés, puisque les chiffres que l'on vous donne, ce sont de la réalité. Nous les réaliserons, ça ne s'est jamais fait en Seine-et-Marne. C'est le plus haut niveau d'investissement que la Seine-et-Marne ait eu. Donc on est bien au service de l'ensemble des Seine-et-Marnais, et sur l'ensemble des actions, même des actions sur nos compétences non-obligatoires. On a parlé tout à l'heure des augmentations importantes pour la jeunesse, pour le sport, pour la culture, pour l'environnement. Je vous rappelle que ce ne sont pas des compétences non-obligatoires et que dans les contraintes qui nous sont imposées et l'incertitude qui se profile, on aurait pu, au contraire, se dire « Eh bien limitons nos dépenses non-obligatoires pour être sûrs d'assumer nos compétences obligatoires, à un moment donné. » Ce n'est pas le choix qui a été fait. Le choix a été de dire « On continue les politiques que nous avons menées, parce que nous pensons que même des compétences non-obligatoires comme la culture, le sport, l'environnement sont indispensables au bien-être et au bien-vivre dans l'ensemble de nos Seine-et-Marnais. »

Donc n'est pas du tout dans cette optique-là, au contraire, nous assumons nos dépenses obligatoires, nous assumons nos dépenses qui ne le sont pas, en fonctionnement, et ce sont celles qui augmentent le plus en pourcentage. Et nous avons un niveau d'investissement qui n'a jamais été atteint, tout en ayant encore une dette qui diminue. Mais ce n'est pas parce nous ne diminuerons pas la dette, que l'on pourra augmenter les dépenses de fonctionnement. C'est bien ça, c'est deux choses liées. Les dépenses augmenteront de 1,2%. Donc on ne peut pas en dépenser plus en dépenses de fonctionnement. Ce n'est pas lié avec la dette. Ce n'est pas parce qu'on ne diminuera pas la dette, qu'on pourrait dépenser davantage, les choses sont un peu différentes. Donc aujourd'hui, nous assumons nos engagements, les engagements qui auront été pris, nous les tenons dans l'ensemble des domaines, et même plus que ce qui est obligatoire. Nous ne nions pas les contraintes de l'État. D'ailleurs on va en parler dans une motion que je vais proposer dans les instants à venir. Et tout ça pour quoi ? Pour que les Seine-et-Marnais soient bien, pour que le département soit reconnu, qu'il ait toute sa place en Île-de-France et c'est pour ça aussi que nous lançons des opérations innovantes comme le marketing territorial. On ne fait pas du marketing éditorial pour que le Président passe à la télé, ce n'est pas l'objectif. L'objectif c'est qu'au contraire, la Seine-et-Marne soit reconnue comme un département d'avenir, un département innovant pour attirer des entreprises et pour attirer des forces vives, qui permettront de participer au développement de notre département. Donc à la fois des démarches d'actualités, pour qu'au jour le jour, les Seine-et-Marnais se sentent bien en Seine-et-Marne, mais aussi des investissements très importants pour préparer l'avenir auquel auront droit tous nos habitants.

Je vous propose de prendre acte de ce débat d'orientation budgétaire. Tout le monde a pris acte, puisque tout le monde a participé. Très bien, je vous propose donc cette motion qui a été suscitée, comme je l'ai dit tout à l'heure, par cet amendement. Je crois qu'on est en train de vous distribuer la proposition.

Alors je vous la lis : « Par un amendement portant article additionnel à l'article 72 du projet de loi de finances pour 2020, le Gouvernement a décidé de grever à nouveau le budget des départements franciliens. Seuls les départements franciliens sont visés, en prévoyant deux fractions de prélèvement sur les droits de mutation à titre onéreux, les DMTO, perçus par ces

derniers, au bénéfice de la société du Grand Paris et des opérations du Contrat de Plan État-Région, CPER, plafonnés, pour l'instant, à 75 millions d'euros en 2020 et 60 millions d'euros, à partir de 2021. On a fait les calculs rapidement, puisque ça a été fait hier soir. Et donc pour nous, c'est une perte de 5 millions d'euros. Donc on ne peut quand même dire que c'est une décision brutale, sans concertation sur la forme. Et sur le fond, ça représente une marge supplémentaire, à ce que disait Smâil DJEBARA par exemple, sur l'assèchement progressif des finances départementales. Cherchant désespérément des moyens pour réduire la dette de la Société du Grand Paris, qui est le maître d'ouvrage du Grand Paris Express, qu'il a contracté. L'État n'a pas trouvé d'autres solutions que de ponctionner les départements franciliens sur une des dernières ressources vitales qui leur reste. La mesure prévoit par ailleurs qu'une partie du produit généré par cette ressource, soit affectée au financement d'opérations d'investissement prioritaires dans les transports en Île-de-France. Donc contractualiser dans ce CPER, pour la période 2020-2022 obligeant ainsi les Départements à financer sans les valider, des projets décidés conjointement par l'État et la Région.

Alors, il y a un certain nombre d'arguments qui ont été avancés pour justifier ce choix, en particulier les conséquences positives, mais non mesurées, déjà c'est un peu discutable, sur les valeurs foncières dans les territoires concernés par l'implantation de nouvelles lignes du Grand Paris Express. Bien évidemment, déjà il y a une incertitude. Deuxièmement pour nous ce n'est pas recevable, d'autant plus que la valeur, c'est ce que je disais tout à l'heure, si la valeur foncière augmente, très bien. Mais nous, on ne n'en bénéficiera pas puisque on ne percevra plus de foncier bâti. Donc la plus-value qui pourrait être dégagée fiscalement par ces opérations, ce n'est pas nous qui l'encaissons. Et on nous demande de la payer.

Réduire les recettes des départements, c'est limiter leur capacité à assumer leurs missions fondamentales de solidarité, face à une hausse continue des dépenses sociales incompressibles telles que les allocations individuelles de solidarité, vous savez cela aussi bien que moi, ou la protection de l'enfance, notamment en Seine-et-Marne qui supportent la dynamique démographique la plus importante d'Île-de-France. Amputer leurs ressources, c'est les obliger à réduire leur capacité d'investissement pour des projets d'avenir. Mais bon, pour tout ce que nous faisons sur les collèges, les transports, les routes, etc. Alors que le projet de loi de finances prévoit déjà dans son article 5 de remplacer la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties, TFPB, par une fraction équivalente de taxe sur la valeur ajoutée. Ce qui ne veut pas dire qu'il y aura l'évolution puisque nous, tous les ans, c'est à peu près 10 millions de plus que nous touchons du foncier bâtis, sans toucher aux taux mais simplement par l'augmentation des bases ou de la quantité. Donc on a une progression qui correspond et qui permet justement de faire face à l'augmentation de la population. Mais la TVA, augmentera-t-elle de 10% tous les ans ? Absolument pas. Donc elle sera fixe et on aura quand même l'augmentation de la population.

Donc cet amendement est un nouveau signal extrêmement négatif envoyé aux départements et je peux vous dire qu'à l'Assemblée Générale des départements de France, où j'étais présent et où j'ai signé la motion, l'ambiance était extrêmement tendue. Et mes rapports avec Madame la Ministre, extrêmement délicats pour ne pas aller plus loin dans les adjectifs.

En retirant à ces derniers leur pouvoir de lever l'impôt et en supprimant une partie de leurs ressources, le Gouvernement porte en plus, gravement atteinte au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales. Les départements franciliens seraient d'autant plus touchés que l'article 5 du projet de loi de finances bouleverserait totalement le fonctionnement du FSDRIF et entraînerait, alors ce sont des concédantes induites, et entraînerait pour le seul département de Seine-et-Marne, une perte supplémentaire de 3,3 millions d'euros en 2022. Alors que Paris ne contribueraient plus à ce fonds et serait bénéficiaire à hauteur de 5 millions. Après on va nous parler de solidarité entre les collectivités.



Par ces deux mesures, le Gouvernement tente d'achever son œuvre d'asphyxie financière des départements, déjà perdants à l'occasion du projet de loi de finances pour 2016, qui avait décidé du transfert d'une part de la CVAE aux régions, qui nous prive aussi d'une grande partie de la fiscalité dynamique. Il faut ajouter l'insulte à l'outrage, si on veut être un peu littéraire dans cette partie très financière. Donc on vous propose que, considérant l'amendement qui a été voté, considérant la mesure prévue à l'article 5, considérant les conséquences financières des mesures précitées, considérant la menace posée sur l'autonomie fiscale et financière. Eh bien, le Conseil Départemental de Seine-et-Marne s'oppose à l'amendement numéro, etc. Et s'oppose à l'article 5 du projet de loi de finances pour 2020, et appelle le Gouvernement à renoncer à ces deux mesures, ou à défaut, à proposer aux départements concernés, une juste compensation des pertes de ressources, occasionnées par ces deux articles. Afin de leur permettre de continuer à assumer leurs responsabilités, les responsabilités dont ils ont la charge notamment, auprès des publics les plus fragiles. Et on appelle les sénateurs, puisque ça va passer au Sénat demain, ou jeudi, ou la semaine prochaine, à s'opposer à ces deux mesures qui ont été votées déjà, par la Chambre des députés. Je vous rappelle donc que c'est une motion du département, mais il y aura une motion identique dans les sept départements franciliens. Est-ce que vous avez des commentaires ? Oui, Smaïl DJEBARA.

**M. DJEBARA.** Oui alors effectivement, le caractère tardif de cet amendement justifie pleinement que nous examinions une motion de dernière minute, que nous soutiendrons sans aucune réserve au regard du sujet. Cet amendement adopté est d'autant plus scandaleux que la Seine-et-Marne, pour la SGP, on n'a que deux gares. On se bat et on le verra dans le mémoire 3, tout à l'heure, sur la carte d'interconnexion Bry-Villiers- Champigny. On va cofinancer les études pour pouvoir avancer cette affaire et on a aucune certitude sur le bouclage final de ce financement important. Donc voilà, la Seine-et-Marne n'a pas vocation à payer ce métro, si on ne bénéficie pas. Il faut vraiment que le Gouvernement revoie un peu sa stratégie, même si j'en suis un peu sceptique. Il faut écouter les territoires. Donc nous soutiendrons complètement cette motion.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je suis d'accord, si ce n'est que l'on a trois gares.

**M. DJEBARA.** Laquelle je n'ai pas comptée ? Ah oui, j'ai oublié Le Mesnil-Amelot.

**M. LE PRÉSIDENT.** Non mais sur le principe, on est d'accord que l'on va payer beaucoup, pour qu'en fin de compte la Seine-et-Marne ne soit pas très desservie. Oui Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Oui, quelques commentaires, enfin je l'ai dit dans ma déclaration sur le DOB, que nous soutiendrons en effet cette déclaration. En plus si elle est votée par les sept départements franciliens, ça lui donnera d'autant plus de force que cette unanimité se fasse. L'État se sert, comme il se sert d'ailleurs, pour d'autres budgets, de caisse de réserve. On lui sert de caisse de réserve. C'est l'utilité qu'il considère, qu'il accorde aux départements. Enfin je pense qu'on n'est pas très loin, il y a quelques mois on s'inquiétait de l'avenir des départements franciliens. Ceux de tous les départements, ceux de la petite couronne... Ce projet a été mis de côté pour le moment, mais par d'autres moyens, le Gouvernement continue à affaiblir très fortement le département, pour en effet à un moment donné, arriver plus facilement à le supprimer, comme il le souhaite. Je voulais, justement sur la gare du Mesnil-Amelot, puisqu'en effet il y a cette gare qui est importante. Aussi solliciter une intervention du département pour s'assurer de son maintien et de la bonne réalisation de ce projet. Avec la fin d'Europa City, il y a des grandes inquiétudes sur la ligne 17, son prolongement, qui je le rappelle, accessoirement qui desservirait demain ou après-demain, l'aéroport de Roissy et le T4, qui a des enjeux extrêmement lourds pour la Seine-et-Marne, et de manière générale pour le canton de Mitry-Mory, dans lequel nous sommes élus avec Bernard. Et le risque de remise en cause de cette gare du Mesnil-Amelot est je pense que, au vu des fortes incertitudes pesant sur la ligne. Enfin à l'occasion de cette contribution forcée, qui nous serait faite si elle est adoptée sur le Grand

Paris Express, je pense qu'il dit il est important que le Département réaffirme sa vigilance sur la ligne 17, jusqu'à son terminus.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, alors il y a eu une réunion avec le Préfet de Région, il y a 10 jours, sur l'ensemble. Et ce problème a été posé, puisque le projet Europa city avait été abandonné. Et donc la question a été posée et le préfet a assuré que l'ensemble des gares et des lignes, en particulier la ligne 17 jusqu'au Mesnil-Amelot, aujourd'hui, était toujours d'actualité. Il n'était pas question de revenir dessus.

**Mme MARGATÉ.** À ce propos Monsieur le Président, je réaffirme la demande que nous avons faite avec mon collègue, de participer à ce Comité de pilotage, en tant que Conseillers départementaux du canton.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, on a fait la demande.

**Mme MARGATÉ.** Vraiment parce que je pense sur des combats menés ensembles, en plus, mais je pense qu'on a besoin vraiment d'être entendus ensembles sur cette question-là. Et notre présence serait à mon avis utile aux habitants de notre canton et au département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous l'avons demandé. Là, ça a été un peu une réunion de mise en place et donc on a demandé que vous soyez associés.

**Mme MARGATÉ.** Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice RABASTE.

**M. RABASTE.** Merci Monsieur le Président. Chers collègues, Bonjour à tous. Juste deux petites choses : un sur le métro du Grand Paris. On a du mal, alors je suis très directement concerné parce que je suis maire de Chelles et l'on a effectivement une gare à Chelles, mais on a trois gares dans notre département, et trois lignes : la 15, la 16 et la 17. On a du mal encore à l'apercevoir, mais c'est entre 500 et 600 mille habitants qui seront très directement concernés, en Seine-et-Marne je parle, par ce métro puisqu'il interconnecte un certain nombre de lignes de RER la ligne E, la ligne A et la ligne P, qui est vous le savez en souffrance, mais qui fait que même si les habitants des secteurs ouest du département seront vraiment privilégiés. Ça permettra aussi, pour beaucoup d'habitants de Seine-et-Marne qui prennent les transports en commun et qui souvent passent par Paris pour rejoindre une autre banlieue, il y en a des milliers par jour.

Avec Xavier VANDERBISE on en parle souvent, il connaît bien cette problématique notamment liée à la ligne P, des interconnexions de ces gares du Grand Paris sont essentielles aussi, pour notre territoire. Vous parliez tout à l'heure de Bry-Villiers-Champigny qui est un autre sujet, mais ne serait-ce que dans les interconnexions qui sont d'ores et déjà prévues, sur Champ, Chelles et d'une certaine manière Roissy, c'est quand même une avancée. En revanche, et c'est le deuxième point que je voulais aborder, ça fait très longtemps, enfin depuis 2012. Pardon, je veux vexer personne, mais c'est une réalité depuis 2012 le Gouvernement n'a pas donné les moyens à la SGP pour réaliser à bien, ce projet sur le financement. Et ce n'est pas en déshabillant Paul, que l'on va habiller la SGP. J'ai beaucoup d'inquiétudes sur la question. Est ce qu'on fait, par exemple les *stop-and-go* sur Chelles et Mesnil Amelot sur : est-ce qu'on fait les travaux, on ne fait pas les travaux ? On arrête tout puis on recommence finalement, au bout de deux ans. Alors on va avoir deux ans d'avance par rapport aux quatre ans de retard. C'est clairement la question du financement qui est inquiétante. Parce qu'en fait, y compris les équipes de la SGP vous le diront en *off*, Xavier VANDERBISE le sait bien, les équipes de la SGP, elles naviguent à vue. Parce que question financements, ce n'est pas clair et je ne suis pas rassuré du tout par ce mode de financement qui semble aléatoire. Il faut clairement que le gouvernement soit beaucoup plus clair là-dessus et ce n'est pas en déshabillant la Seine-et-Marne, qu'on arrivera à financer les SGP.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je suis d'accord à la fois sur l'importance que ça va avoir dans le cadre de vie des habitants et sur la deuxième partie, ce n'est pas en nous prenant de l'argent et à l'ensemble des départements français qu'on arrivera à financer l'opération. Oui, c'est une goutte

d'eau dans la masse, mais cette goutte d'eau pour nous, c'est important. À l'échelle du Grand Paris, ça n'est rien et ça ne fera pas grand-chose sur leur dette et leurs investissements. Par contre pour nous, bien évidemment, si on perd 5 millions tous les ans, plus que les 3, etc. C'est une somme importante. Alors Monsieur le Sénateur qui va défendre notre position. Comment vous avez deviné Monsieur le Président ?

**M. ÉBLÉ.** Oui bien-sûr, je suis parfaitement d'accord avec l'orientation de cette motion. Nous avons été, mes collègues parlementaires de la commission des Finances et moi-même, particulièrement surpris de cet amendement tardif. Donc effectivement, première observation : le défaut complet de tout élément d'anticipation, de concertation, de dialogue avec les principaux concernés. Donc quand il s'agit de ponctionner, on s'y prend à la dernière minute, par voie d'amendement. Voilà, je ne sais pas si certains espèrent qu'on ait la vue tellement basse qu'on ne se rend pas compte des choses. Mais enfin, je ne pense pas que ce soit de bonne pratique parce que ça ne fait qu'aiguiser, en quelque sorte, la colère, l'exaspération des uns et des autres. L'incompréhension d'abord et la colère ensuite. Donc bien-sûr je suis hostile à cette ponction de nos droits de mutation à titre onéreux, qui sont désormais avec la disparition de la ressource de foncier bâtis, modulable par le taux. Finalement, la seule ressource alors il y a un tout petit taux sur DMTO, mais en tout cas la seule ressource qui est liée aux dynamiques territoriales et singulièrement aux dynamiques de développement. Or la Seine-et-Marne, l'une de ses caractéristiques c'est précisément d'être l'un des départements français et le département francilien au rythme de croissance le plus soutenu. Donc cette croissance a un coût, nous le savons bien. Elle pèse par exemple, c'est elle qui est à l'origine de la Constitution dans les années 90, de l'essentiel de la dette que nous portons aujourd'hui. Et donc s'il n'y a pas de financement ad hoc pour assurer le financement de la croissance. Il y a évidemment un risque économique, c'est que les territoires et nous les premiers, on se détourne de toute volonté de croissance parce qu'on n'a pas les moyens de la financer. Donc je trouve ça extrêmement dangereux et je suis hostile et je voterais, sans l'ombre d'une hésitation, votre motion. J'ai compris qu'elle avait été rédigée dans une certaine forme d'urgence, ce qui explique peut-être quelques petites faiblesses rédactionnelles, que je voudrais néanmoins pointer si on peut éventuellement les corriger. En particulier dans l'exposé des motifs, il y a un moment l'expression « sont non seulement irrecevables », le non seulement appelle un deuxième terme en pendant. Et ce deuxième terme n'existe pas, donc c'est non seulement, mais on ne sait pas par ailleurs ce qui devrait compléter ce non seulement. Et puis dans les considérants, peut-être serait-il utile d'avoir un considérant proprement Seine-et-Marnais, puisque vous avez dit Monsieur le Président, que des motions de même type devaient être votées dans les autres départements. Mais ce ne seront pas exactement les mêmes, il n'a pas fait l'objet dans sa rédaction d'une négociation entre les départements. Donc ce sera la même tonalité mais pas forcément la rédaction, et donc je pense qu'il est possible peut être d'introduire un élément sur nos particularités Seine-et-Marnaise, par exemple ce que nous partageons avec le Val-d'Oise, eux c'est encore pire que nous. C'est à dire le fait qu'on bénéficie, somme toute assez peu de l'ensemble des investissements de l'infrastructure, que marginalement avec trois gares, mais dans le Val-d'Oise, ils n'en avaient qu'une, et peut être qu'ils vont la perdre. Et je vois très bien, pour bien connaître nos collègues du Val-d'Oise, Arnaud BAZIN siège à la commission des Finances du Sénat. Rachid TEMAL, je le connais de façon très proche également. Et donc ils ne cessent d'évoquer, à propos du Grand Paris Express, le fait qu'ils sont comme nous bien-sûr, contributeurs mais qu'ils en bénéficient encore moins que nous, d'une certaine façon, donc ils vont être sur la même tonalité. Mais peut-être faut-il avoir un petit considérant sur ce point et enfin concernant votre conclusion, elle appelle les sénateurs à s'opposer à ces deux mesures lors de l'examen du projet de loi de finances 2020, par la Chambre haute. On peut l'accepter bien entendu. Je comprends que peut-être, ça vise l'un d'entre nous, plus directement que moi-même, mais il n'est pas là. Je le regrette puisque j'aurais été très curieux de savoir ce qu'il pense de

cette proposition. Mais surtout ça pourrait laisser entendre que d'une certaine façon l'enjeu politique est au Sénat. Alors certes c'est l'étape prochaine, mais enfin ce n'est pas l'étape ultime. On sait bien que de toute façon, c'est l'Assemblée Nationale qui a la dernière main sur les textes de loi et singulièrement sur la loi de finances. Donc il ne faudrait pas laisser à penser, à des lecteurs moins accoutumés que nous à ces questions, que finalement c'est au Sénat que tout va se jouer. Non, ce sera une étape. Je ne suis pas extrêmement inquiet d'ailleurs de l'issue au Sénat. Quoi que, si des majorités politiques fluctuent d'une élection à l'autre, il y a un rapport de force qui lui ne fluctue jamais c'est le rapport de force Paris-province. Voilà, donc il va falloir convaincre mes collègues de province que c'est un dispositif qui n'est pas bon. Donc il va déjà falloir capter leur attention, parce que comme ça ne les concerne pas, vous savez, la nature humaine est ainsi faite, que le regard se détourne assez vite. Mais je ne suis pas certain qu'il soit utile de pointer spécifiquement le Sénat dans cette affaire, comme si l'essentiel de cette affaire se jouait se jouait là. Merci à chacun de son écoute.

**M. LE PRÉSIDENT.** Non, mais je suis d'accord pour prendre ces remarques de sagesse et les remodifier, les réintégrer dans la motion définitive. Olivier LAVENKA ?

**M. LAVENKA.** Merci Président. Dans le prolongement de ce que vient de dire Vincent ÉBLÉ, pour pointer les responsabilités des uns et des autres et pour être bien clairs sur qui a proposé et qui a voté, je propose que dans le premier paragraphe, on soit légèrement plus clairs en disant « par amendement gouvernemental, la majorité parlementaire de l'Assemblée Nationale a décidé que », puisque c'est comme ça que ça se passe. C'est le Gouvernement qui a proposé et c'est la majorité qui a décidé.

**M. ÉBLÉ.** On peut faire un microgroupe pour faire ces ajustements ?

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, on peut faire un petit microgroupe. On continue la séance et puis on attend que le mini-groupe se réunisse et on revotera globalement. Alors, un volontaire ? Qui, chez nous veut y aller ? Daisy LUCZAK ? ah oui, on ne peut pas. D'accord, OK, donc dans deux minutes on se redit ça. OK, très bien.

*Un temps d'échange a lieu en mini-groupe.*

**M. LE PRÉSIDENT.** (...) listée et maintenant elle doit être parfaite. Je ne sais pas où elle est. On a été tellement vite qu'on l'a perdue. Oui, alors pendant que l'on vous le distribue, je peux vous faire état des conversations que nous avons eues avec les autres présidents. Donc nous avons décidé d'envoyer un communiqué de presse commun, qui devrait sortir là, début d'après-midi. Dans lequel nous préciserions que premièrement, nous ne siégerons plus à la SGP. Deuxièmement, qu'on retirerait nos financements un peu annexes que nous avons pour accompagner ces projets de SGP, à hauteur de 75 millions. Comme ça pour nous ce serait neutre. Et troisièmement, de trouver des parlementaires pour une QPC, en disant que le fait que l'on nous prenne des DMPO pour une compétence non départementale, c'est-à-dire pour des transports alors que nous ne sommes pas compétents. Cela nous semble anticonstitutionnel.

Alors on a ajouté un considérant Seine-et-Marnais. Considérant les spécificités de la Seine-et-Marne, en matière de dynamique démographique et la lourde contribution des contribuables Seine-et-Marnais au projet du Grand-Paris-Express, tant les personnes physiques que morales, qui ne bénéficie finalement qu'à une partie limitée du territoire. Le Conseil Départemental s'oppose à l'amendement, s'oppose à l'article 5 et appelle le Gouvernement à renoncer, mais ça on l'avait déjà fait, et appelle les parlementaires dans la poursuite du parcours législatif, à s'opposer à ces deux mesures. Sachant qu'au début, également, on a dû mettre le projet de loi, l'amendement... déposé par la majorité de l'Assemblée Nationale. Voilà, donc ce qui correspond à ce quoi nous nous étions engagés en début de séance. Quels sont ceux qui sont contre cette motion ? Abstention ? Très bien, et bien merci. On termine sur une belle unanimité.

**M. CHANUSSOT.** On peut éventuellement contacter les parlementaires qui l'auraient votée.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, on va les contacter et vous transmettre la motion et le communiqué de presse.

N°7/01

**M. LE PRÉSIDENT.** Ensuite c'est la DM2. C'est à Daisy LUCZAK.

**Mme LUCZAK.** Donc on va vous faire une présentation de cette deuxième décision modificative. On est sur la fin de l'exercice donc on est vraiment à ajuster les besoins selon les directions. Ah vous ne l'avez pas ? Ça serait plus simple avec le diaporama, très bien.

On a donc une vue d'ensemble de cette DM2, puis on va la reprendre poste par poste. Vous allez donc voir une hausse des recettes de fonctionnement significative, on est à 52,8 millions. Et bien-sûr aussi, on réajuste les besoins en dépenses de fonctionnement, de 4,6 millions d'euros. Donc ce qui permet à cette DM2, d'avoir une épargne brute de 48,3 millions et des crédits inscrits à hauteur de 176,9. Donc vous pouvez voir, la deuxième ligne en jaune, que le besoin d'emprunts d'équilibre au BP était de 117 millions. Après cette DM2, on est en crédits inscrits à 38,3 millions. Donc en section fonctionnement, on a donc les 52,8 millions d'euros en plus. Essentiellement des recettes supplémentaires. Le seul poste en baisse concernera la notification du montant définitif sur les taxes de foncier bâti, de -0,3 million d'euros. Donc on a essentiellement 30 millions d'euros sur les DMTO. Ce qui est donc un produit prévu au total de 250 millions d'euros. On a 6,3 millions d'euros en fonction de l'évolution constatée, depuis le début de l'année sur les différentes parts de TSCA. On a 2 millions d'euros sur la taxe d'aménagement, on a 1,4 million d'euros sur la simulation de reversement au titre du Fonds de solidarité des DMTO. On a 1,6 million d'euros en participation de l'État, dont 600 000 euros sur la prévention en milieu ouvert, dans le cadre du dispositif national de mise à l'abri, d'évaluation et d'orientation des MNA et 900 000 euros au titre du Fonds d'appui de lutte contre la pauvreté. +5 millions d'euros en autre participation, dont 1,2 million d'euros dans le secteur des transports et 1,3 million avec l'accord cadre CNSA SAAD, concernant les SAAD et 2 millions d'euros sur les recettes attendues du FSE. On a également, en participation des familles plus de 200 000 euros sur la restauration scolaire, +700 000 euros sur l'indemnisation pour dégradation des voies, +500 000 sur les recouvrements sur bénéficiaire Sécurité sociale et autres redevables et 2,9 millions d'euros en matière de produits exceptionnels, dont la majorité concernent des annulations de rattachement et des mandats annulés. Donc là, on est sûr de l'écriture comptable. On a après des reprises de provisions sur des loyers, mais on est sur 100 000 euros. Et puis on a +1,1 million d'euros sur le CNSA concernant l'APA. Donc les postes en baisse, je vous en ai parlé. Concernant la section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement +4,6 millions d'euros. Je ne reviendrai pas sur vos différentes interventions, mais on est toujours en plus sur les dépenses de fonctionnement. Donc nous dire que l'on fait moins, la réalité elle est là, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les ajustements les plus significatifs en volume concernent, bien-sûr, les allocations du RSA. On est presque à 6 millions de plus, dont 5,9 millions d'euros. La PCH a 2,8 millions d'euros, les frais de personnel, essentiellement dus aux assistants familiaux, sur -2,3 millions d'euros et sur les intérêts de la dette, -2 millions d'euros. Et quand on paye moins de frais financiers, ça permet aussi de prendre plus en charge des coûts de charges de fonctionnement, c'est automatique. L'épargne brute progresse de 48,3 millions d'euros, lors de cette DM2, pour s'établir au total à 176,9 millions d'euros. Donc en plus détaillée, vous avez le développement territorial où on est à presque +340 000 euros, sur le reversement de taxes CAUE et les reversements de taxe de séjour. On a la protection de l'environnement sur lequel on ajuste, et concernant le déséquilibre entre les crédits d'entretien des rivières et les frais liés aux ENS. Sur les routes départementales, on a eu -30 000 euros sur une opération sur les routes. Et puis on a -500 000 euros sur le transport scolaire. Donc là je tiens à saluer aussi le travail des services sur la tenue de ces coûts de transport. Pour la culture et le patrimoine, on a des crédits au développement de la lecture publique. Tous ces détails d'ajustement, on est à -16 000 euros. Et puis on a également des ajustements en faveur du développement culturel, qui nécessite 22 000 euros. Bon les -16 000 permettent aussi de financer les plus 22 000 euros de crédits

supplémentaires. L'éducation, on a bien sûr des titres qui sont ajustés en termes de restauration scolaire et l'aide à la scolarité des collégiens progresse de 7 000 euros, également. Dans La jeunesse et les sports, où on a un ajustement de crédits de paiement concernant les activités sportives, à plus de 25 000 euros. Et notamment l'inscription de 69 855 euros en matière de financement des BPAL, dont 15 000 euros pour les sections sportives scolaires.

À l'inverse, on a des crédits dédiés au soutien aux sports, qui diminuent mais de 4 000 euros et des contrats d'objectifs de haut niveau, qui sont ajustés également. Concernant l'enfance et la famille, on a une diminution affichée de 700 000 euros, mais ça masque l'augmentation de 3,2 millions d'euros de l'accueil des enfants en établissement. Donc on a +3,2 d'un côté, mais -700 000 euros de l'autre côté, qui est essentiellement financé par la diminution sur l'accueil familial. Une dernière diminution est due au nombre d'assistants familiaux rémunérés qui s'élève à 550 en 2019, contre 585 qui avaient été portés en hypothèses sur le BP.

Concernant l'habitat, on a un ajustement sur les crédits FSE. Pour l'insertion, les crédits augmentent de 4,7 millions d'euros, dont j'en ai déjà parlé, 5,9 millions sur le RSA. Au total on finit après ces DMTO, les DM2 à 175,2 millions sur le RSA. On a une augmentation des crédits PLIE, essentiellement dues à un décalage sur 2020, des crédits liés au développement de parcours d'accès à l'emploi pérenne. Sur les personnes âgées, on a essentiellement 700 000 euros qui sont des frais liés au maintien à domicile des personnes âgées. Et puis on a 800 000, ce sont des crédits sur la conférence des financeurs, en moins.

Sur la PCH, on est à presque plus de 3 millions d'euros après cette DM2, donc +2,9 millions d'euros. La conduite départementale, là on est vraiment sur un détail, de 2. 000 euros en moins, sur les cotisations versées à diverses associations. Concernant la direction de l'action départementale, on a -1,7 million d'euros. Les intérêts de la dette diminuent de 2 millions, alors que la restitution des indus TAM, les prélèvements liés au fonds de péréquation et les frais liés aux opérations financières nécessitent globalement +300 000 euros. Et au total, on a plus de 200 000 dans les moyens généraux qui ont été alloués pour financer les sinistres dans les collèges, essentiellement les inondations qui avaient touché certains collèges. En section d'investissement, en recettes d'investissements, on a +2,7 millions d'euros. Ce sont des ajustements essentiellement entre les subventions et les participations d'investissements, au domaine routier et aux transports. Et puis ensuite, ce sont essentiellement des récupérations de subventions auprès du FCTVA. En dépenses d'investissements, on est en AP à plus d'un million et demi en plus. C'est essentiellement sur les AP 2019, à hauteur de 5,7 millions d'euros pour le FER, le fonds d'équipement rural. L'adaptation du réseau, la reconstruction du collège de la Mare aux Champs, à Vaux-le-Pénil, on avait la première pierre hier. Et puis l'AP sur les travaux du collège des Aulnes, pour la section SECPA, à Combs-la-Ville, à hauteur de 1 million d'euros.

En section d'investissement et en crédits de paiement, on a +2,7 millions d'euros. Donc les principaux ajustements concernent le remboursement en capital de dette, le décalage des crédits attachés à l'acquisition de bâtiments MNA et de bâtiments administratifs, à hauteur de 5 millions d'euros. Et aussi un décalage de 3,5 millions d'euros, liés aux infrastructures et aux plans de déplacements urbains. Ainsi l'emprunt d'équilibre qui s'élevait à 86,6 millions d'euros après la DMA, on a pu ainsi diminuer à la hauteur de 48,3 millions d'euros après cette DM2. Et on a bien-sûr inscrit que, après cette DM2, un montant de 38,3 millions d'euros sur la base d'un produit de DMTO porté à 250 millions d'euros. Essentiellement sur ces crédits de paiement concernant ces dépenses d'investissements, ce sont les masses plus détaillées, 800 000 euros sur le développement territorial, dont la subvention auprès de Seine-et-Marne Numérique. On a également, concernant la protection de l'environnement, un ajustement sur les aides versées en matière d'eau et d'environnement. Sur les routes départementales on a +1,5 million d'euros. Donc après on a des crédits de paiement sur des acquisitions routières, qui sont décalées essentiellement. Mais ce décalage nous a permis, non pas de faire 1,5 million de plus sur les routes départementales, où on a fait plus +3,4 millions d'euros sur cette DM2. Les transports, -

3,5 millions d'euros. Et puis la culture et le patrimoine, ça nous a permis de pouvoir remettre 500 000 euros dans l'entretien et la restauration du patrimoine public. L'éducation est en quelque baisse sur la vie des collèges. Concernant la vie des collèges, on est sur 600 000 euros et les crédits de l'enseignement supérieur progressent. Pour eux, c'est une des réponses, tout à l'heure on avait une intervention, on est sur 200 000 euros sur l'enseignement supérieur et également 200 000 euros sur les crédits liés aux bâtiments des collèges. Jeunesse et Sports, 200 000 euros, habitat, crédits supplémentaires qui sont nécessaires pour la création d'aires +69 mille euros. Les personnes âgées, on en a parlé, -700 000 euros, mais qui sont liées à des décalages dans le temps d'opérations proposées, sur l'EHPAD de Lagny, la MDR Arthur Vernes de Moret et les aides aux ESMS, dans le cadre des intempéries. Dans la santé publique, la maison de santé de Vaux-le-Pénil, on a -300 000 euros. Mais bon c'est simplement un ajustement sur la réalité des dépenses. La conduite des politiques départementales, on est à -40 000 euros. Donc on est vraiment sur cette DM2, toujours sur des ajustements à la réalité de nos moyens et on est sur moyens généraux : -5 millions et demi. Mais essentiellement sur les crédits d'acquisition des bâtiments, qu'on avait budgétés pour les MNA, qui seront décalés dans le temps.

S'ajoutent à ces mouvements sur les dépenses d'équipement, une majoration de 10 millions d'euros de remboursement en capital de dette, pour un total de 80,8 millions d'euros après cette DM2. Donc vous avez en conclusion ces dépenses d'investissement qui progressent ainsi de 2,5 millions d'euros. Vous avez la synthèse sur cette *slide*, qui reprend donc les points essentiels de cette DM2, les recettes de fonctionnement +52,8 millions d'euros. Donc les dotations, les recettes, donc au total vous avez une épargne brute de 200,5 millions d'euros et un emprunt, recours à l'emprunt à 38,3 millions d'euros après cette DM2.

Donc on vous a déposé sur table des amendements, essentiellement des amendements... Il y avait l'amendement pour le RSA, les +900 000 euros. Et après ce sont essentiellement des jeux d'écritures entre des chapitres que l'on bascule. Et puis le dernier amendement sur le FSII, qui suite à votre réunion d'hier soir. Donc un changement de compte et de nature analytique. Donc on est sur un changement de compte également et ça c'est de l'information d'hier soir. Donc merci au service pour la réactivité et la rédaction de cet amendement de dernière minute. Merci à tous. En tout cas pour la préparation de ces documents et la clarté des éléments fournis.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Daisy LUCZAK, des questions ? des interventions ? Non ? Je vous propose de passer au vote. Quels sont ceux qui sont contres ? ah il y a les prises de paroles. Qui est-ce qui a gagné au tirage au sort ? C'est Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Donc Monsieur le Président, sur cette décision modificative, donc à l'occasion du budget 2019, nous avons, notre groupe avait appelé à plus de solidarité et a une révision urgente de nos dispositifs qui apportent une aide directe, pour l'améliorer et l'élargir à un nombre plus important de Seine-et-Marnais confrontés à la mal vie et à la pauvreté. Cette décision modificative n'indique aucun infléchissement de votre budget, aucune amélioration pour retravailler les dispositifs et les critères. Et je dirai même qu'elle a quelques traits caricaturaux que je souhaiterais soulever et qui illustrent bien vos choix politiques. Trois exemples : celui tout d'abord de l'augmentation du budget consacré à l'investissement des collèges privés, pour une enveloppe multipliée par trois. Donc nous avons noté 55 000 euros en plus dans cette DM, puis nous apprenons par amendement plus de 140 000 euros dans un domaine qui est totalement facultatif, dans lequel vous n'impliquez aucun critère restrictif, il n'y a pas de budget épuisé, il n'y a pas de règle de 1,2%. Décidément les règles ne sont pas appliquées à tous de la même manière. Deuxième point, la question de l'opacité que vous entretenez sur la question des MNA. À nouveau dans cette DM, on voit une modification importante qui est la suppression de 3 millions d'euros pour l'acquisition d'un bâtiment pour loger les MNA. Je l'avais déjà demandé en séance, à l'occasion de la DM1, à l'occasion du budget, nous réclamons un bilan et des orientations du département qui puisse être présenté en



séance pour être débattu. La question des MNA, je le répète, se règle de manière totalement opaque et sans aucune transparence, à l'occasion de chaque DM et c'est assez insupportable. Enfin sur les dépenses de fonctionnement, je maintiens les fortes baisses sur les missions solidarité, que ce soit dans les domaines de l'enfance ou des aides en milieu ouvert, moins de 1 million d'euros. Sur les lignes actions PMI et prestations destinées aux enfants, qui diminuent de 227 000 euros, mais également la baisse de 700 000 euros du budget consacré au FSL, sur une question majeure qui est la question du logement. Nous voterons contre cette décision modificative.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, alors le numéro 2, Isoline GARREAU-MILLOT. Non, Smaïl DJÉBARA.

**M. DJEBARA.** Au temps pour moi, je pensais parler le dernier. Petite remarque désagréable avant d'entamer mon propos, il y a une odeur de cigarette qui envahit la salle de séance et c'est vraiment désagréable. Si c'est possible de régler ces sujets ? Parce que je pense que l'on est beaucoup sensible à ça. Je ne sais pas, mais il y a un petit problème technique. Voilà. Est-ce que je peux reprendre, c'est bon ? Mais je ne visais personne, juste un souci de commodité.

Bon Monsieur le Président, mes chers collègues. Cette deuxième décision modificative, somme toute assez technique, vient clore une année budgétaire sous le signe des économies drastiques. En effet, le résultat global de 49 millions d'euros cache en réalité autant d'économies réalisées sur le dos des usagers, des bénéficiaires sociaux, des associations et des agents départementaux. Qu'il faille dégager de l'autofinancement est une évidence. Que cela se fasse au détriment du bien-être des agents et des bonnes conditions d'exercice de nos missions de service public, n'est pas acceptable. Pire, plutôt que de réattribuer ce résultat à certaines politiques publiques et notamment à des investissements d'avenir, vous préférez tout consacrer au désendettement. Ce choix, que je rappelle idéologique, oublie les besoins criants de certains secteurs. Je le rappelle : insertion, aide sociale à l'enfance ou à la nécessité d'engager la Seine-et-Marne dans la transition environnementale. L'environnement justement, comme je l'ai indiqué dans le DOB, comment pouvez-vous faire croire qu'avec 30 000 euros en investissement dans les mesures agro environnementales et climatiques, que vous êtes en mesure d'accompagner nos agriculteurs seine-et-marnais dans le changement des modes de production. Vous ne préparez pas l'avenir de l'agriculture, malgré ce que vous prétendez. Ces marges de manœuvre financière, que vous avez dégagées, proviennent aussi de recettes supplémentaires importantes. Je pense notamment à la nouvelle augmentation des droits de mutation pour 30 millions d'euros environ. L'utilisation de ces recettes supplémentaires, à la réduction de l'emprunt, démontre bien que la hausse de la fiscalité de 15% décidée en début de mandat et toujours appliquée, n'était pas nécessaire. Je conclus simplement en indiquant que cette décision modificative s'inscrivant dans la logique du budget primitif, nous ne la voterons pas. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Isoline GARREAU-MILLOT.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Une nouvelle fois nous ne pouvons que nous féliciter de la qualité des prévisions dans l'établissement de notre budget, qui traduit une grande rigueur de gestion et un respect de nos engagements financiers vis à vis de l'État. La maîtrise de nos dépenses de fonctionnement, dont la hausse est limitée à seulement 0,3% par rapport aux crédits inscrits en DM1, et la réduction raisonnée de nos dépenses d'investissement, témoignent de la sincérité de la gestion responsable dont nous avons fait preuve dans la construction de cet exercice budgétaire. C'est notamment dans cet esprit de responsabilité que nous avons prudemment ajusté à la hausse, nos crédits de paiement au titre des allocations RSA, +5 millions d'euros. Compte tenu des appels de fonds de la CAF, tout comme nous l'avons fait pour la prestation de compensation du handicap, +2,8 millions d'euros, en raison de l'accélération du rythme des dépenses en la matière. Ces ajustements, dont la hausse est compensée par la

réduction des intérêts de la dette, ne nous empêche pas de respecter le pacte financier qui nous est imposé par l'État, ni de réduire notre besoin budgétaire d'emprunt de près de 50 millions d'euros. Nous poursuivons ainsi le chemin vertueux du désendettement entamé dès 2015, puisque nous devrions passer à un niveau d'endettement de 683 millions d'euros, au maximum, soit une réduction de dette de plus de 222 millions d'euros, en quatre ans. Pour porter une politique d'investissement extrêmement ambitieuse, qui devient très concrètement visible avec l'augmentation que nous constatons des crédits de paiement. Tout cela au bénéfice des Seine-et-Marnais, bien sûr. Les chiffres parlent d'eux-mêmes et je salue au nom du groupe, la qualité de travail que nous avons collectivement effectuée dans l'exercice en cours.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Alors je ne vais pas redire ce j'ai dit au niveau du DOB, mais simplement de dire que, au niveau des dépenses sur l'enfance, sur le RSA, sur le handicap, le maintien à domicile, globalement on remet 10 millions d'euros. Ce qui veut dire que ces 10 millions d'euros vont faire que l'on va arriver au 1,2%, ça veut dire que nous avons utilisé l'ensemble de nos marges de manœuvre pour arriver sur le compte administratif, à l'ensemble de ce que nous pouvions dépenser. Voilà. Donc c'est facile de dire il faudrait remettre, mais si on veut remettre en fonctionnement, il faut nous dire où on enlève. Puisqu'on a la contrainte, à un moment donné. On n'aurait pas les 1,2% pour être dans votre raisonnement en disant : « si on peut augmenter 2, de 3 », ça redonne une marge de manœuvre de 5 à 10 millions. À ce moment-là, on peut en discuter ou est-ce qu'on fait ? c'est cette possibilité ? Mais là on ne peut pas discuter, puisque en remettant les 10 millions qui nous sont nécessaires pour assumer nos responsabilités, nous sommes au niveau maximum. On ne peut pas dépasser. Donc c'est pour ça que le fait de diminuer l'endettement, ce n'est pas lié. Parce qu'on va au taquet de nos dépenses de fonctionnement et ça rejoint ce qu'on disait tout à l'heure sur l'autonomie, à la fois fiscale et de gestion, des collectivités en particulier des départements. Puisqu'en fin de compte si on caricaturait, on pourrait dire que nous avons l'argent, mais on ne peut pas le dépenser en fonctionnement. Donc bien évidemment, où est-ce qu'il va ? Où est-ce que ce solde va ? Il va dans l'autofinancement, qui fait diminuer la dette. C'est tout, c'est purement mathématique. Il suffit d'ouvrir cette contrainte pour modifier la répartition. Mais aujourd'hui, on ne peut pas le faire. Voilà. Donc C'est ce que j'ai dit tout à l'heure, mais je me répète, mais techniquement et légalement on ne peut pas. Et nous faisons le maximum puisque je vous rappelle, on remet 10 millions sur les parties sociales, qui nous nous font monter au taquet des 1,2%.

Un mot sur les MNA, je voulais dire qu'au niveau des MNA, on assume nos responsabilités. Il y a eu des réorganisations qui permettent de mieux les accueillir au départ, de mieux gérer les choses. Donc sur le fonctionnement, il n'y a pas de souci. Vous vous rappelez que nous avons provisionné des sommes en investissement pour l'acquisition d'un bâtiment, ce qui nous semblait une bonne idée. La difficulté aujourd'hui, c'est que nous recherchons des volontaires, des territoires volontaires pour soit nous proposer les terrains ou nous proposer des bâtiments. Puisqu'à chaque fois que nous avons eu des contacts sur une possibilité, bien évidemment, les communes qui étaient qui étaient susceptibles, et je dirais quel que soit la couleur politique, ce n'était pas un problème de couleur politique, à chaque fois on a eu des oppositions, plus que très vives, qui ont fait que, en fin de compte, on n'a pas réalisé les investissements. C'est pour ça qu'on vous demande de diminuer les crédits puisqu'on ne va pas les réaliser maintenant, nous n'abandonne pas l'idée. Donc si vous avez dans votre canton ou dans vos secteurs, des communes qui sont volontaires et qui auraient des possibilités d'accueil, soit sur des terrains où soit sur des bâtiments. Eh bien, bien évidemment, nous sommes tout disposés à étudier les possibilités. Donc ce n'est pas une mauvaise volonté de notre part, mais on se heurte quand même un autre type de problème. C'est ce qui justifie la diminution en investissement de ces crédits.

Voilà. Au niveau du vote, quels sont ceux qui sont.... Ah pardon, Bernard CORNEILLE.

**M. CORNEILLE.** Oui, un mot simplement. Puisque nous avons eu lors de la Commission numéro 5, l'amendement dont il a été question et que Marianne MARGATÉ vient d'évoquer, qui porte sur des dépenses d'investissement, notamment des défibrillateurs dans les collèges. Bien sûr, je suis tout à fait d'accord, mais ça a été dit un peu par Marianne MARGATÉ, c'est le point qui concerne l'investissement dans des établissements privés. Je ne fais pas une fixation, mais j'observe que si la loi permet d'intervenir dans le fonctionnement des collèges privés, rien, rien ne vous oblige à investir dans des collèges privés. Vous avez dit tout à l'heure, en préambule dans votre intervention du début : « Nous assumons nos engagements, nous assumons nos dépenses obligatoires » C'est ce que vous avez dit. En revanche, vous semblez assumer aussi, celles qui ne sont pas obligatoires. Et là il s'agit d'un choix purement idéologique. Comment expliquer aux contribuables Seine-et-Marnais, qui mettent leurs enfants dans les collèges publics. Comment leur expliquer que 300 000 euros du département vont financer des équipements privés, des structures privées. Donc on se sert de l'argent public, pour investir dans le privé. Il faut l'expliquer ça. Quand on sait que de nombreux collèges publics sont en grande difficulté parce qu'il y a des sureffectifs, il y a des sureffectifs. La preuve on parle de sectorisation un peu partout. On essaie de bouger les élèves, de les mettre là, de les faire partir d'ailleurs, de compliquer la vie des familles. Et là on trouve 300 000 euros pour répondre à des demandes de privés. Et ça je trouve que c'est intolérable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors c'est une politique qui était menée depuis très longtemps par le Conseil Départemental, qui est conforme à la loi, puisqu'on peut intervenir jusqu'à 10% des dépenses d'investissement. Ce sont aussi des enfants Seine-et-Marnais, et ça ne représente que 300 000 euros. Ce n'est pas avec ces 300 000 euros que l'on va pouvoir régler les problèmes de sectorisation ou d'agrandissement d'autres collèges. Voilà. Donc on reste dans cette position, qui avait été la position de longue date prise par l'Assemblée Départementale.

Bien, alors je vous propose de passer au vote. Il y a deux délibérations : il y a une délibération sur DM2, proprement dite, et il y a une délibération sur les boutiques. Il y a deux délibérations différentes.

Alors quels sont ceux qui sont contre ? D'accord. Abstention ? Très bien merci bien.

**N° 1/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, je vous propose de prendre le mémoire numéro 1/01 qui concerne la Communauté de Communes du Pays de Nemours.

**M. LAVENKA.** Merci Monsieur le Président, effectivement ça concerne aussi de nouvelles générations. La communauté de communes Nemours, pour une enveloppe d'un peu plus d'un million d'euros, ça concerne une Communauté de communes qui compte aujourd'hui un tout petit peu moins de 31 mille habitants et on nous propose quatre actions, et on vous les soumet aujourd'hui. La mise en accessibilité du complexe sportif et de loisirs, la réhabilitation et l'aménagement du siège de la Communauté de communes pour une seconde tranche, l'extension du centre aquatique. Et puis une action qui a fini par faire l'objet d'un consensus entre les élus : l'installation de panneaux photovoltaïques pour le complexe sportif du pays de Nemours.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas de problème ?

**N° 1/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/02 pour l'agglomération de Coulommiers Pays de Brie.

**M. LAVENKA.** Oui Monsieur le Président, et ça concerne plus spécifiquement l'ancien territoire du Pays fertois, pour une modification qui consiste à fusionner trois actions en une : l'acquisition, les études préalables et la mise aux normes en vue de la réalisation d'une maison de santé. Ça faisait l'objet, dans l'ancien contrat, de trois actions auparavant. Donc on propose que ça n'en soit plus qu'une, c'est vraiment une modification technique.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Jean-Marc CHANUSSOT pour des finances ?

**M. CHANUSSOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème, tout le monde est d'accord ?

**N° 1/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/03, c'est toujours Coulommiers.

**M. LAVENKA.** Alors toujours l'agglomération de Coulommiers, mais cette fois ci, pour la partie de cette aggro, anciennement Communauté de communes du Pays de Coulommiers. Donc c'est ainsi une nouvelle génération, pour un montant de subventions départementales de 1 930 000 euros, qui a fait l'objet d'une concertation très étroite avec le territoire, l'ensemble des élus concernés, cher Ugo, et il est proposé donc une première action, qui est l'extension d'un centre de loisirs sans hébergement sur la commune de Pommeuse. Une deuxième action concerne toujours l'accueil de loisirs sans hébergement, mais cette fois-ci à Mouroux, pour la construction cette fois ci, l'extension du télécentre de Coulommiers et la construction d'une maison des fromages à Coulommiers. Et enfin l'aménagement, toujours à Coulommiers, d'une aire multimodale en l'entrée de ville.

**M. LE PRÉSIDENT.** Jean-Marc CHANUSSOT pour les finances ?

**M. CHANUSSOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, tout le monde est d'accord ?

**N° 1/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** 1/04 pour la Brie Nangissienne.

**M. LAVENKA.** Voilà un avenant, Monsieur le Président, sur la CC de la Brie Nangissienne avec l'intitulé d'une action qui doit être modifiée. Alors je ne rentrerai pas dans les détails, mais il s'avère que la construction d'un hôtel communautaire, couplé à celle d'un hôtel d'entreprises était prévue sur une zone d'activités, qui malheureusement s'avère inondable. Donc évidemment, ça pose une difficulté de fond très importante. Donc l'aménagement de l'hôtel d'entreprises ne se fera, ni dans le cadre de la construction d'hôtels communautaires, ni même dans le cadre du site actuel, mais je pense que le contrôle sera fait par Nolween LE BOUTER, qui connaît cela très bien. Donc on modifie l'intitulé de l'action et par ailleurs, pour deux actions, cette fois ci sous maîtrise d'ouvrage communale, pour la commune de Nangis. La commune de Nangis avait démarré un certain nombre de travaux, avant même d'être autorisée à le faire.

Donc on reporte les crédits en question, qui concernent des travaux de voirie, sur la construction d'une cantine scolaire et puis pour la commune de Verneuil-l'Étang, on supprime une action construction d'un bâtiment qui visait à abriter les services municipaux, par la construction d'un parking.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, Daisy pour les finances.

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problème particulier ?

**N° 1/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 1/05, ce sont des FAC.

**M. LAVENKA.** Alors les premiers fonds d'aménagement communal pour le territoire du Pays de Meaux, pour l'agglo du Pays de Meaux. Là ça concerne la commune de Meaux donc, qui bénéficie d'une enveloppe d'un million, majorée de 100 000 euros au titre de la politique de la ville, un bonus de 10%. Et c'est tout à fait simple et on les en remercie parce que ça facilite l'instruction des dossiers, puisqu'il y a une action, une action unique, qui est l'extension de l'école maternelle Pinteville. Donc le Département apportera pour cette action, 1 100 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Jean-Marc CHANUSSOT pas de problème pour cette école maternelle ?

**M. CHANUSSOT.** Avis conforme.



**N° 1/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors un FAC toujours à Mareuil-lès-Meaux.

**M. LAVENKA.** Alors oui Mareuil-lès-Meaux, pour une enveloppe de 300 000 euros. Là aussi une seule action, la construction d'un gymnase, salle polyvalente, salle d'activités. C'est une action au coût estimé au total à 4 700 000 euros et le Département apportera 300 000 euros.

**LE PRÉSIDENT.** Très bien, Jean-Marc, pas de problème ? D'accord.

**N° 1/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ensuite un FAC également, à Saint-Pierre-lès-Nemours.

**M. LAVENKA.** Oui, à Saint-Pierre-lès-Nemours, pour 600 000 euros de subventions Départementales. Avec cette fois ci, trois actions : la rénovation du centre socioculturel, des travaux d'accessibilité dans les bâtiments publics et un aménagement de voirie qui a fini par faire l'objet d'un accord de la Direction des routes. Ça a été un peu compliqué mais on a fini par trouver les points d'accord avec la commune et je remercie la Direction.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, Béatrice RUCHETON pour les finances ?

**Mme RUCHETON.** Avis conforme de la commission des finances, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problème ?

**N° 1/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors c'est un fonds départemental d'aménagement pour le pays de l'Ourcq.

**M. LAVENKA.** Alors oui, trois éléments de contexte qui justifient la proposition qui vous est faite d'apporter une subvention très importante de 800 000 euros à la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq. Le premier élément de contexte, vous savez que c'est un territoire qui a énormément souffert de plans sociaux successifs, qui ont conduit à la quasi-disparition, je dis quasi-disparition parce que ce n'est pas le cas du groupe Didier. Après reprise successives sur ce territoire, donc plusieurs centaines d'emplois industriels ont disparu. Premier élément de contexte. Deuxième élément de contexte, la dissolution du syndicat Marne-Ourcq, qui portait la fameuse zone des Effaneaux qui était portage commun entre deux communautés de communes ; celle de l'ancien Pays Fertois et celle du Pays de l'Ourcq. Et donc aujourd'hui, cette zone de 57 hectares est portée exclusivement par la communauté de communes du Pays de l'Ourcq, qui vous le savez, est une des plus petites en populations dans notre département, donc c'est une charge importante. Et cette communauté de communes avait fait un effort très important dans le cadre de l'implantation de l'entreprise Hélio Print, puisqu'elle lui avait apporté une exonération de CFE, pendant deux années successives. Et troisième élément de contexte, ce territoire a été labellisé territoire d'industrie, dans le cadre du dispositif national. Donc c'est ce qui nous conduit et j'ajouterai un quatrième élément de contexte, puisqu'il y a toujours eu un soutien sans faille du département puisque dès 2007, le département s'était engagé sur des projets importants en matière de voirie. Donc tout cela nous conduit à vous proposer cette subvention, qui est encore une fois une subvention très importante, 800 000 euros au titre du Fonds d'aménagement pour cette communauté de communes.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice RABASTE pour les finances ?

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ? Très bien merci

**N° 1/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/09 les contrats ruraux.

**M. LAVENKA.** Oui, donc on poursuit le vote de contrats ruraux, séance après séance, avec 11 contrats qui vous sont proposés pour les communes de Bagneaux-sur-Loing, Barbizon, Beauchery-Saint-Martin, Choisy-en-Brie, Fublaines, Nanteau-sur-Essonnes, Pécy, Le Plessis-Feu-Aussoux, Thoury-Férottes, Treuzy-Levelay et un syndicat intercommunal scolaire de Salins Laval, avec un ensemble d'actions qui vous est décliné dans le rapport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, Jean-Marc ?

**M. CHANUSSOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes sur ces contrats ruraux ? Très bien.

**N° 1/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/10, planification des statuts, de Seine-et-Marne Numérique. Olivier LAVENKA.

**M. LAVENKA.** Oui Monsieur le Président, on propose une modification statutaire dans deux directions. Première direction, qui est une question importante, qui vise au calcul de la contribution de fonctionnement des EPCI qui sont situés intégralement en zone... l'initiative prise est en zone dite « amie ». Donc on a 1, voire 2 EPCI concernés. Donc aujourd'hui, on a une rédaction de nos statuts, qui est très peu souple, je dirais, puisque ses Interco doivent contribuer, à hauteur de 50% de ce qu'elle contribuerait si elle était en zone RIP. Donc ce qui peut poser, j'en conviens, un certain nombre de problèmes à certains endroits. Donc on propose de revoir les modalités de calcul et de renvoyer une décision du Comité Syndical par une négociation, au cas par cas, peut faire évoluer cette contribution de fonctionnement des EPCI.

Ça c'est la première modification qu'on propose, et la seconde concerne la représentation des collèges. Puisque vous savez que le syndicat est composé de trois collèges : un collège régional, un collège départemental et un collège intercommunal. Bon, comme dans tous les syndicats, dès lors que les actions sont entreprises, réalisées et c'est ce qu'on vit avec Seine-et-Marne-Numérique, dès lors que les territoires sont engagés, pour certains d'entre eux aujourd'hui, ils sont complètement fibrés, fibrés à 100 %, on a une déperdition de présence des élus intercommunaux concernés. Ça c'est une petite difficulté pour avoir le quorum. Je le regrette, mais c'est une réalité. Et puis s'agissant de la présence des Conseils Départementaux, qui est excellente je vous rassure, et des Conseillers Régionaux, c'est un peu plus compliqué pour les Conseillers Régionaux puisqu'ils sont cinq aujourd'hui, et le quorum est calculé par tiers. Donc les Conseillers départementaux pèsent pour un tiers, les Conseillers régionaux pour un tiers et les élus intercommunaux pèsent pour un tiers. Donc dès lors que les Conseillers Régionaux, ça peut arriver, sont tous absents, eh bien le quorum est très difficilement atteignable. Donc on vous propose de réduire le nombre de délégués départementaux et régionaux, de 5 à 3 personnes. Et comme chaque conseiller peut porter un pouvoir, ça permet d'atteindre le quorum plus facilement. Et puis on revoit les strates de représentativité des délégués intercommunaux, par strates de 30 000 habitants avec un délégué pour les EPCI de moins de 30 000 euros, deux pour les EPCI de moins de 60 000 euros et 3 pour au-delà. Parce qu'aujourd'hui sur les très grands EPCI on peut avoir jusqu'à 5 ou 6 délégués. Et en règle générale, ils ne sont malheureusement pas tous présents. Voici la vérification que je vous propose.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Daisy LUCZAK pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui ? Julie GOBERT.

**Mme GOBERT.** Nous avons bien entendu les difficultés actuelles que vous avez pour obtenir les quorums. D'ailleurs ce n'est pas que dans cette institution, mais en l'occurrence on avait discuté lors de la Commission, de la possibilité, malgré la réduction effectivement logique du nombre de conseillers départementaux, à ce qu'il y ait toujours, en titulaire, la présence d'un élu Conseiller Départemental de l'opposition, qui effectivement est aussi très présent. Ça nous semble important.

**M. LAVENKA.** Alors c'est ce qu'on vous proposera. Il y aura peut-être une petite évolution, puisqu'il y avait un Conseiller de l'opposition titulaire et suppléant, donc il y aura peut-être en la matière, s'agissant du suppléant, une petite évolution quand même.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. Bon tout le monde est d'accord pour adopter ? Parfait.

**N° 1/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le numéro 1/11, c'est le bilan 2018 d'aménagement 77. C'est à Jérôme GUYARD.

**M. GUYARD.** Oui Monsieur le Président, il s'agit donc de prendre acte de la communication du rapport d'activité, ainsi que du rapport de gestion, qui ont été annexé à cette présente délibération. Pour la société d'économie mixte d'aménagement 77, au titre de l'année 2018. Je ne rentrerai pas dans la grande lecture de ces rapports que vous avez faits en bonne conscience, puisqu'en plus vous étiez pratiquement tous présents. En 2018, sur la célébration des 60 ans, où ces rapports ont été présentés dans les détails et donc en étant tous présents à part faire de la redite. Juste rappeler les grands chiffres sur les résultats 2018, qui sur des résultats nets, montent en 2018 et se confortent à 364 000 euros, alors qu'on était plutôt négatif en 2015, à -426, en 2016 à -108 avec une progression. Cette progression est sûrement due, sur des perspectives et des principaux projets, sur un virage stratégique qui a été opéré en 2017 et qui va se poursuivre sous la forme notamment de développement d'une nouvelle activité centrée sur la réalisation d'opérations immobilière. Ça c'est nouveau, mais plutôt parallèlement, sa politique de renforcement de ses partenariats avec les opérateurs privés qui se concrétisent puisque cinq opérations ont été montées en collaboration, ces douze derniers mois. Et en termes d'aménagement, la ZAC de l'écoquartier de Yèbles, la ZAC du centre bourg à Saint-Thibault-des-Vignes et la ZAC des Tanneurs à Lagny-sur-Marne. Sur des mandats de construction, le lycée Léonard de Vinci à Melun, le commissariat de Villeparisis et le groupe scolaire Louis DE VION à Montévrain, et sur le développement immobilier, le parc d'activités de Chalifert. Voilà, donc tout est repris dans les rapports de la gestion et du rapport d'activité. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci. Daisy LUCZAK pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. THIERIOT.** Tout le monde est d'accord pour adopter ce rapport ? Très bien, merci.

**N° 1/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/12, c'est le bilan d'activité de la SEM Île-de-France Énergie, pour les exercices 2017 et 2018. Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Oui Président, il s'agit de prendre acte des bilans d'activité des exercices 2017-2018 de la SEM auquel nous sommes actionnaires. On remarque que le sujet a porté sur le soutien du développement des énergies renouvelables, plus que des rénovations énergétiques des copropriétés.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, tout le monde est d'accord ? Daisy LUCZAK ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui ? Julie GOBERT.

**Mme GOBERT.** On en prendra évidemment acte, au demeurant. Comme nous l'avions souligné auparavant, l'amplitude de travail de l'activité de la SEM Île-de-France Énergie continue à nous interroger. Au regard de ce bilan, avec des interventions qui sont relativement limitées en grande couronne, en particulier en Seine-et-Marne et qui restent peu précises sur le type de copropriété visée et en particulier celles qui ont sans doute le plus de besoins. Donc ça continue à nous interroger, on n'est pas complètement convaincu par son activité. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Yves JAUNAUX ?

**M. JAUNAUX.** Oui, la Commission s'est interrogée puisqu'on avait reporté le dossier et suite à une visioconférence avec la SEM, on nous a quand même donné des renseignements qui nous rassurent, même si je suis d'accord avec vous, cela concerne plus des sujets que je viens de citer, que par rapport à la rénovation énergétique de certains quartiers.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Alors donc on a voté.

**N° 1/13**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 1/13, accord de partenariat pour la création du Cercle régionale des acteurs de la méthanisation.

**M. JAUNAUX.** Alors, la région Île-de-France porte des objectifs ambitieux en matière de biogaz, notamment sur la méthanisation. Et donc on nous propose de signer cet accord de partenariat. Je dois vous dire que n'a pas été si facile que ça. Et donc on a obtenu cette signature et je remercie les services de pouvoir accéder à cette signature.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, tout le monde est d'accord pour que nous adhérions ? Parfait. Ah excusez-moi, Bernard CORNEILLE.

**M. CORNEILLE.** Oui Monsieur le Président. Dans un Conseil Départemental préalable, j'avais eu l'occasion de vous interroger sur justement les unités de méthanisation et notamment sur l'une, qui est souhaitée par le Département de l'Oise et qui se développerait à la limite, à la limite extrême de la Seine-et-Marne et de la commune notice. Je crois qu'il est bon qu'on évoque le sujet de la méthanisation et pas seulement 22 lignes. La méthanisation c'est un procédé que, sur le forum je ne conteste pas, qui du point de vue de l'écologie me paraît porteur puisqu'il s'agit de transformer des déchets végétaux en source d'énergie. Très bien. Sauf que ces projets-là sont portés par des agriculteurs, des gros agriculteurs. Ça coûte cher, ça rapporte beaucoup aux agriculteurs, mais la plupart du temps ces méthaniseurs s'installent à proximité, ou pas très loin des zones habitées. C'est vrai que la Seine-et-Marne est un département particulier en Île-de-France, puisqu'il est pour l'essentiel rural, mais qu'il s'urbanise depuis de nombreuses années dans sa partie ouest. Et que dans cette partie-là, ce sont des urbains qui viennent habiter, qui quittent la banlieue dense, la banlieue difficile, la banlieue polluée souvent, et qui viennent chercher un cadre de vie. Lorsqu'ils arrivent vers 15 ou 20km de Paris, ils s'endettent pour accéder à la propriété, les champs ne sont pas loin, ils en sont satisfaits. Mais très vite ils peuvent déchanter. Difficultés de circulation, difficultés pour se soigner, difficultés pour se cultiver, difficultés pour s'instruire. Ils acceptent d'une certaine façon puisqu'ils ont quitté un environnement qui ne leur convenait pas, mais si on leur rajoute, à quelques dizaines de mètres de leur maison, une équipe de méthanisation, qui fait du bruit, qui n'est pas belle à voir, et je n'ajoute pas les pesticides qui se répandent à quelques dizaines de mètres de chez eux. Eh bien, ils commencent à déchanter et commencent à regretter d'être venus à ces 15 km de Paris. On les entend, on les connaît et donc tous ceux qui vivent à l'ouest du département de Seine-et-Marne, n'ont pas à subir cela. Donc le projet qui est le vôtre, de vous associer à ce cercle, comment vous dites ? Je ne dirai pas le cercle infernal, parce que ce serait méchant, au cercle régional de la méthanisation. Eh bien, vous dites en plus que le Département va participer financièrement à ces projets-là. Ça je ne pense pas que les urbains ou les périurbains vont encore le comprendre. Donc bien sûr, là aussi, je serai farouchement contre l'adhésion à ce principe-là. Non pas que je conteste la méthanisation en elle-même, mais la façon dont cela se fait et la façon dont cela va se faire, si en plus vous les soutenez.

**M. LE PRÉSIDENT.** Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Oui Président. D'abord la Seine-et-Marne est en avance par rapport aux autres départements franciliens, sur la rédaction d'un schéma de méthanisation et tous ces sujets-là ont été abordés, notamment la végétalisation aux alentours, pour éviter les aspects un petit peu gênant de ces espaces de méthanisation. Dans ce schéma de méthanisation, on n'apporte aucun financement. Et par contre par rapport aux nuisances, ces nuisances ne sont pas uniquement dans le milieu rural ou urbain de l'Ouest et je peux vous dire que même dans nos secteurs ruraux, certains habitants qui viennent de la banlieue parisienne se plaignent du chant des coqs ou des bruits des tracteurs. Et donc des procès sont en cours, qui heureusement ont été perdus.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, et puis sur les études et les schémas de méthanisation, je vous rappelle qu'à l'horizon 2035, c'est 70% d'autonomie de gaz du département. Donc ça fait



partie aussi de la transition énergétique. Alors bien évidemment, il ne s'agit pas de faire faire des méthaniseurs n'importe où et n'importe comment. On est d'accord sur la façon de faire. Et je pense qu'après, il faut peut-être étudier, au cas par cas, les types d'implantations, mais dans tous les cas je pense que, tout à l'heure on parlait d'écologie, c'est aussi un moyen certainement d'économiser les énergies fossiles.

**M. CORNEILLE.** Pour répondre à Yves JAUNAUX, si, il est question de financement. L'article 5, engagements réciproques, précise que les partenaires, dont nous, s'engagent à contribuer aux actions du cercle, en participant à son financement et en mettant à disposition des ressources humaines, technique et logistique, en adéquation avec les programmes et le budget validé annuellement par les comités de pilotage. Donc on va payer.

**M. JAUNAUX.** Ce n'est pas dans le cadre du schéma de méthanisation, mais évidemment, si les actions qui sont menées dans le cadre de la politique contractuelle, on pourra financer.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien alors je ne sais plus si l'on avait voté ou pas. On n'a pas voté encore. Bon alors je vous propose de passer au vote sur l'adhésion à ce cercle de méthaniseurs. En résumé, quels sont ceux qui sont contre ? Abstention ? D'accord.

*2 votes défavorables.*

**N° 1/14**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors, la prorogation du plan départemental de l'eau. Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Alors notre plan départemental PDE 3 se termine en 2021 et par le onzième plan de l'Agence de l'eau, notamment son programme de financement, se termine en 2024. Donc il est proposé avec l'État, de prolonger notre troisième plan jusqu'en 2024.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Jean-Marc CHANUSSOT ?

**M. CHANUSSOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problèmes sur la prolongation ? Parfait.

**N° 1/15**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le rapport annuel de développement durable. Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Alors c'est un haut dossier qui est une obligation réglementaire d'analyse des impacts de l'action départementale, sur les cinq finalités développement durables. Que sont premièrement, la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère. Deuxièmement, la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources. Troisièmement, l'épanouissement de tous les êtres humains. Quatrièmement, la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations et cinquièmement, la transition avec une économie circulaire. Par rapport à ses cinq finalités, il y a deux bilans : un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine du fonctionnement, des activités internes, de la collectivité et un bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre sur son territoire. Ce présent RAD a largement évolué, tant pour représenter les contributions des objectifs de développement durable, avec des efforts faits par les services. Je dois remercier les services et l'implication des élus sur ce rapport annuel, qui est très important. Et toutes les politiques départementales sont présentées, notamment dans une relation développement durable.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, alors pour les ressources humaines, administrations générales, Isoline GARREAU-MILLOT.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Ah pardon, c'était juste un avis que je devais formuler, et c'est un avis favorable de la Commission.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour les routes et transports, Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour les solidarités, Yves JAUNAUX. Il cumule.

**M. JAUNAUX.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** L'éducation, vie associative, jeunesse et sport. Martine BULLOT.

**Mme BULLOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Et les finances, Daisy LUCZAK.

**Mme LUCZAK.** Avis conforme et je rajouterai que je pense que chacun d'entre vous doivent absolument lire ce rapport. Parce qu'il est très bien fait et on peut être fier de toutes les politiques qui sont faites par l'ensemble des acteurs, sur ce développement durable. Il ne suffit pas d'en parler. Là on a les faits, on le fait et on en est fiers.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, quels sont ceux qui sont contre ? Julie GOBERT.

**Mme GOBERT.** Merci. Effectivement comme le disait Yves JAUNAUX, c'est un rapport qui est assez complet, on dirait quasiment un rapport d'activités. Et de ce fait, évidemment sur certains points, puisque c'est quasi un rapport d'activités et que nous ne sommes pas d'accord sur certains piliers, nous allons ici le souligner. C'est un rapport, effectivement Daisy LUCZAK, qui est plutôt bien fait sur la forme, mais qui peine à cacher certains retards qui ont été pris dans ce domaine du développement durable, qui est transversal à toutes les directions et qui marque aussi le faible investissement sur certains domaines, qui pour nous et pour l'ensemble des habitants de Seine-et-Marne, sont fondamentaux. Alors certaines actions vont dans le bon sens, c'est indéniable. Que ce soit la mise en place des contrats de performance énergétique dans les collèges, le raccordement des réseaux de chaleur, la gestion innovante de matériaux de voirie départementale et l'utilisation, mais il faudrait encore l'approfondir, au regard de la récente jurisprudence, des clauses sociales et environnementales dans les marchés publics. Mais il y a des retards qui continuent à s'accumuler et parfois vos décisions à l'encontre des objectifs affichés et des objectifs du développement durable, et particulièrement par l'intermédiaire des objectifs du développement durable, qui sont, eux, nationaux. Citons la politique du tout routier, même s'il y a des soucis encore sur nos secteurs. Vos logiques de guichet, en direction des collectivités territoriales, qui malheureusement ne permettent pas non

plus d'avoir un vrai dialogue sur les questions de développement durable, où parfois on voit qu'il y a un souci à prendre en compte l'enjeu climatique. Le droit, le juste droit qui culpabilise les plus fragiles et surtout les fragilise et encore une fois, et on le dit à de nombreuses reprises, il n'y a pas un réel travail fait sur le non-recours. Et puis le soutien à un modèle agricole productiviste et n'a pas une vraie intention, qui ne se voit pas, de répondre à l'objectif de développement durable 3, qui bien être et santé et notamment santé environnementale sur notre territoire, qui concerne tout le monde et notamment les agriculteurs. Nous avons déjà eu le débat au précédent Conseil Départemental, même si la reprise médiatique pouvait interroger. Alors au-delà du changement de forme, c'est le contenu de vos politiques qui nous, nous interrogent et sur lequel il faudrait approfondir et pas seulement se contenter de dire qu'il y a un bon rapport. Certains passages sont des copier-coller des rapports antérieurs. Je pense au cas des déchets des cantines, où ça n'a pas nécessairement évolué, mais de toute façon nous allons y être obligés réglementairement. La construction bois, qui demande de penser la filière. Alors là vous me répondez que, malheureusement la région Île-de-France n'avance pas très vite. Et puis la valorisation des déchets BTP, ce qui est très intéressant. Mais aujourd'hui, nous sommes toujours au stade où nous stockons les déchets BTP d'autres territoires et où il n'y a pas de réelle avancée pour la valorisation. En tout cas, ça a un vrai impact sur les paysages de notre Seine-et-Marne. Alors de fait, nous acterons quand même ce rapport de développement durable. Mais nous marquons qu'il y a des faiblesses notables.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien, merci Julie GOBERT. D'autres prises de parole sur ce rapport ? Bon, on peut considérer qu'on l'Assemblée en prend acte. Très bien, je vous remercie.

**N° 1/16**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ensuite, Yves JAUNAUX toujours, sur le CTEC du bassin versant du Loing.

**M. JAUNAUX.** Alors le Contrat Territorial eau et climat du bassin de Loing, porté par l'établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau, c'est à dire les plages du bassin de Loing, répond aux engagements du onzième programme de l'Agence de l'eau. Et donc il est proposé à notre Assemblée d'approuver ce contrat, étant entendu que le département conserve ses propres règles d'attribution des aides dans ces domaines.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci Yves JAUNAUX. Des observations ? Non, tout le monde est d'accord ? Parfait, merci.

**N° 1/17**

**M. LE PRÉSIDENT.** Yves JAUNAUX, toujours sur la signature de la Charte de la Communauté d'Agglo du pays de Fontainebleau, s'agissant de lutter contre les dépôts sauvages, en forêt.

**M. JAUNAUX.** Alors c'est un sujet qui nous intéresse largement. Donc pour atteindre cet objectif, cette charte inscrit plusieurs actions de prévention, de communication et de signalement, de repérages, de collecte et de répression. Donc on propose au Départements qu'elle soit signataires de cette charte, puisque ce sont des domaines qui nous intéressent.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas d'avis contraire ? Pas d'abstention j'imagine ? Je vous remercie.

**N° 1/18**

**M. LE PRÉSIDENT.** Nolwenn LE BOUTER, sur la modification du périmètre de l'espace naturel sensible, la Vallée Javot, à Machault.

**Mme LE BOUTIER.** Donc il s'agit de procéder au retrait de la parcelle cadastrée D213 du périmètre de l'UNS, puisque cette parcelle présente les caractéristiques idéales pour la construction d'une station d'épuration mutualisée. Donc c'est une étude commandée en 2016, par la CC Vallée et châteaux, pour les communes de Machault, Valence-en-Brie et Pamfou.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci. Pas de question ? Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

## N° 2/01

**M. LE PRÉSIDENT.** Nous en venons aux rapports numéro 2, avec Andrée ZAIDI, Le rapport sur la situation en matière d'égalité femmes/hommes dans le département, pour l'année 2018. Et à l'issue du rapport, il y a une présentation vidéo qui sera faite.

**Mme ZAIDI.** Donc la loi du 4 août 2014, pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. En juin, le département a réalisé tous les ans, et avant le vote du budget, un rapport relatif à la situation d'égalité entre les femmes et les hommes. Ce rapport qui vous est aujourd'hui présenté, entend à la fois reprendre l'ensemble des démarches et dispositifs mis en place par le département en tant qu'employeur, mais aussi toutes les politiques publiques portées par l'institution, qui participent à cette dynamique. Le rapport présente aussi le bilan de ces actions et les orientations visant à améliorer cette situation. Si l'on se détache des obligations strictement légales, en 2018, la Collectivité a fait le choix de créer une mission dédiée, la mission de EFH dont le rôle premier est la production du rapport, la coordination des actions relatives à l'égalité femmes/hommes, leur suivi et évaluation, en cohérence avec le message porté par la Direction générale et l'exécutif. Je souhaitais aujourd'hui vous faire part des actions menées pour valoriser et rendre plus visibles l'action du département, en la matière, première pierre de la démarche que nous souhaitons porter. Concernant l'écriture du rapport il s'est agi pour la mission de présenter une vision objective, analytique et chiffrée des bilans que l'on peut tirer de l'action menée par le département, tant sur le volet interne, avec une attention forte accordée à la mixité professionnelle et au développement des compétences. Ainsi qu'un volet externe, où là il s'agissait de réfléchir à la façon dont l'égalité femme/hommes infuse nos politiques publiques et participent aux enjeux de solidarité et d'équilibre territorial. Ce travail a été mené en transversalité, au plus près des directions et dans une optique pluriannuelle, conformément à la loi de transformation de la fonction publique et pour inscrire la réflexion sur le long terme. Pour mettre en lumière les résultats du département et les perspectives de progression qui sont les nôtres, nous avons souhaité créer une identité visuelle propre à la mission égalité femmes/hommes, apposé sur chaque document produit, distribuer un *flyer* à destination du grand public, que vous pouvez trouver sur vos pupitres et qui a été distribué, qui présente les chiffres clés du département, tout à la fois employeurs et collectivités, actrices sur son territoire. Ces chiffres sont mis en regard des actions phares de la collectivité sur les volets interne et externe. Nous avons également imaginé, lors de la journée de l'agent, un atelier égalité femmes/hommes. Il propose une exposition de photos réalisées en partenariat avec la direction des Archives départementales, sur les hommes et femmes remarquables de la Seine-et-Marne, des tests de culture générale et un espace de dialogue d'information. D'ailleurs je vous invite à vous y rendre et nous allons, là maintenant, vous présentez une vidéo permettant de recueillir le regard des agents du Conseil Départemental, sur le rôle de la collectivité en tant qu'employeur, en matière d'égalité femmes/hommes et sur la façon dont l'égalité femmes/hommes s'incarne au quotidien.

*Une vidéo est diffusée.*

**M. LE PRÉSIDENT.** Bravo. Est-ce que vous avez des remarques, des questions dans ce rapport, avant que nous en prenions acte ? Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Oui merci, eh bien bravo à ceux qui ont accepté de se faire filmer, ce n'est pas un exercice simple. En tout cas, c'est une vidéo qui est plutôt sympathique. Moi je voulais intervenir sur un des axes de ce rapport, concernant... je ne me souviens plus lequel c'est, mais sur les violences domestiques, dont il s'agit là pour le coup, pas des agents du département, en tant que tel, mais la politique départementale que nous menons. Donc, on est à quelques jours du 25 novembre, qui est la journée d'élimination des violences faites aux femmes, avec le décompte macabre dont nous sommes informés, hélas très régulièrement, sur



le nombre de femmes tuées par leur conjoint ou leur ex-conjoint. Et je voulais, à ce propos, pointer les réunions qui ont eu lieu, organisées par la préfecture qu'elles soient de départements ou de région, sur la question du Grenelle, avant l'annonce par le Gouvernement, des annonces qu'il fera sur le Grenelle des violences faites aux femmes. Pour lutter contre ce fléau, et on voit bien les drames les extrêmement graves qui se produisent dans différents milieux sociaux, dans tous les coins de France.

Pour ma part, j'ai participé à deux de ces réunions et moi j'en retiens la question de la nécessité de la coordination du maillage et de l'importance de la proximité. Et je souhaite aussi souligner, je ne sais pas quelle est la réflexion du Département, mais vous me le direz peut être à ce propos, que le département a un rôle décisif à jouer aux côtés de l'État des partenaires comme la justice, la police, les hôpitaux, l'éducation nationale, les communes et un rôle décisif au titre de ses compétences de solidarité de la protection de l'enfance, de la prévention spécialisée avec ses lieux de grande proximité que sont les MDS, les services d'assistantes sociales, d'éducateurs, les médecins de PMI. La question de la PMI est fondamentale, la question de la planification familiale l'est également. Autant de services utiles qu'il faut renforcer et déployer. J'ai noté qu'il y avait dans un prochain mémoire, l'augmentation de la subvention à CIDFF, qui intervient sur notre territoire et pour qu'il intervienne de manière plus adaptée sur les territoires ruraux. Et je citerai ce qu'avait dit, lors du lancement du Grenelle, en préfecture de Seine-et-Marne, un maire d'un village de notre département qui disait que la gravité, la difficulté pour les femmes souhaitant sortir, souhaitant entamer cette longue et difficile démarche pour sortir des violences faites aux femmes et fait faire appel à un accompagnement à de l'aide. La grande difficulté provoquée, enfin générée par l'éloignement géographique des services publics, des hôpitaux, des commissariats, etc. Et donc cet élu disait qu'en plus dans les villages, le silence y est plus épais et donc c'est beaucoup plus compliqué de sortir de se sortir de ce fléau. Moi je souhaitais connaître l'intention du Département, les orientations, l'engagement que vous apporterez dans le cadre de ce Grenelle qui se discute. Est-ce que cela va donner lieu à des actions développées de coordination plus importantes. Pour ma part, j'en avais déjà fait la proposition en 2015/2016. Mais moi je suis persuadée qu'une structuration départementale entre le Département et la préfecture de Seine-et-Marne, pour agir chacun dans ses compétences et le Département en a de très grandes dans ce domaine, au vu de ses compétences obligatoires, serait très important. Des initiatives locales ont lieu, au plan national, on peut regretter, on peut se satisfaire de lancement de ce Grenelle, mais d'ores et déjà regretter, et ça nous a été dit, que les financements ne bougeront pas. Et ça c'est un grand tort. Mais le département doit prendre toute sa place et j'espère qu'il se saisira de ce Grenelle pour lui aussi annoncer son engagement dans ce domaine. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Juste un mot, trois réflexions. La première, Marianne, c'est qu'il ne vous a pas échappé qu'il y a eu une évolution législative assez importante, récente. Et c'est important de noter, que c'est assez rare de souligner que ce n'avait pas été une évolution à l'initiative du Gouvernement sur cette question majeure. La seconde, moi je partage complètement ce point de vue. Et puis pour poursuivre de manière très étroite, avec Sandrine, ce qui est fait sur le ressort de la MDS de Provins, pour ne pas la citer. Je pense que c'est très important et je pense que nos Directrices et Directeurs de MDS sont très engagés là-dessus, de repenser un peu la manière dont on envisage les relations entre les MDS, à tous les échelons et les forces de sécurité. Et quand je dis forces de sécurité c'est : police, gendarmerie et pompiers. Et là il y a vraiment un champ très important, pour être en réactivité sur la question du signalement, parce que c'est là que ça se joue, sur la question du signalement. Et pour citer encore une fois le MDS de Provins, le 26 novembre il y a une journée multi-partenaire sur le sujet des violences faites aux femmes, violences conjugales, très importantes et je pense que c'est la première, à ma connaissance, à l'échelle départementale et c'est vraiment un format qui pourrait être réalisé ailleurs, à l'échelle de toutes les MDS, puisqu'il y a vraiment quelque chose

de très intéressant qui est mis en place sur toute la journée : justice, forces de sécurité, travailleurs sociaux, sur la question des violences faites aux femmes. Et ça permettrait de créer beaucoup plus de partenariats, de dialogue entre les différents services concernés et on a un champ important à exploiter, de ce point de vue-là. Bernard COZIC, je ne sais pas si vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. COZIC.** Effectivement, il y a des liens entre les MDS sur les territoires, ils sont importants, ils sont à créer puisque beaucoup de territoires n'ont pas beaucoup de liens avec les forces en action, que ce soit Gendarmerie ou Police ou effectivement Pompiers. Pour tous ces signalements, aujourd'hui, on a encore beaucoup de travaux à mettre en place pour créer ces partenariats entre tous ces partenaires.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'autres remarques ? Isoline GARREAU-MILLOT.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Un témoignage en tant que maire, où j'ai été exposé à cette situation et évidemment j'ai envoyé l'information à la MDS pour qu'elles prennent contact avec la personne en question et j'en ai informé les services de gendarmerie. Voilà, je pense que c'est aussi le rôle de l'élu local, quand on est sollicité bien sûr, parce qu'on ne l'est pas toujours. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** D'autres observations ? Non ? On considère que l'on prend acte, au-delà de ce sujet, qui est un peu connexe. Est ce qu'on prend acte du rapport ? Ok, je vous remercie.

**N° 2/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Andrée ZAIDI, toujours sur une modification du tableau des effectifs.

**Mme ZAIDI.** Oui merci, il s'agit de la modification de Vinci emploi permanent, qui vise à permettre l'évolution des profils de poste, pour favoriser le bon fonctionnement des services, ainsi que la modification de 10 emplois permanents, visant à permettre la nomination d'agents promu aux cadres d'emplois supérieurs. La suppression de trois emplois permanents à la DGAS, suite à la disparité de besoins et la suppression de 7 emplois permanents à la direction des ressources humaines, dans le cadre de la réorganisation qui a été soumise à l'avis du comité technique du 12 juin 2019.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Daisy LUCZAK ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**N° 2/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Andrée, toujours, sur l'instauration d'une prime annuelle pour les agents des collègues.

**Mme ZAIDI.** Il est proposé de valoriser davantage les missions relatives à la maintenance, à la restauration et à l'entretien de collèges, réalisés par les agents des collègues, hors RIFSEEP, eu égard à la nécessaire prise en compte des exigences croissantes, liées à la professionnalisation des fonctions exercées et de la pénibilité des missions aux faibles perspectives de valorisation du régime indemnitaire des agents des collègues à ce jour, non-concernés par le RIFSEEP. C'est pourquoi le Département souhaite valoriser ses missions, via l'instauration et l'octroi du IAT exceptionnel, d'un montant annuel brut de 240 euros, dès le mois de décembre 2019. Cette prime sera versée aux agents des collègues, positionnés sur le grade d'ATTEE, titulaires ou contractuels de droit public, recrutés sur un emploi permanent, hors agents recrutés dans le cadre de contrats de remplacement de fonctionnaires absents. Elle sera donc versée au mois de décembre de l'année N et proratisé en fonction de la quantité de travail de l'agent.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci André ZAIDI, j'ajoute que le CT a donné un avis favorable, à l'unanimité. Daisy LUCZAK ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Avis conforme, pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**N° 2/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 2/04, sur la modification des conditions d'attribution de la prime de retraite.

**Mme ZAIDI.** Dans le cadre de sa politique d'action sociale en faveur des agents, le Département a repris la gestion de la prime retraite, depuis le 1er mars 2009. Le Département attribue aujourd'hui aux agents qui en font la demande, une prime de 535 euros au moment du départ en retraite. Comme pour l'ensemble des prestations sociales, c'est à l'agent de la solliciter. Actuellement, cette prime est versée sans condition de ressources, ni d'ancienneté. C'est à dire qu'un agent qui aura travaillé un an ou trente ans pour le Département, bénéficiera du même montant. Il est donc ainsi proposé de modifier les conditions d'attribution de la prime retraite de la façon suivante : premièrement en échelonnement le montant alloué, en fonction de la durée de travail au sein de la fonction publique. De 1 an à 5 ans, le montant est ramené à 200 euros, de 5 ans à 10 ans, 350 euros et au-delà de 10 ans, 535 euros. En mettant à jour les conditions d'attribution de la prime retraite et notamment en préciser les bénéficiaires, et surtout en mentionnant systématiquement les possibilités d'octroi de cette prime dans les courriers adressés aux agents, suite à leur demande de départ en retraite et leur faciliter ainsi l'accès à l'information.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est une mesure de justice et d'équité. Commission des finances, c'est Cathy BISSONNIER.

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Des observations ? Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Là pour le coup, le CT, les représentants des syndicats ont voté unanimement contre. On peut le préciser. On pouvait se féliciter du précédent mémoire, par contre nous voterons contre celui-là qui vient dégrader très clairement la question du pouvoir d'achat. Franchement ce n'est pas que symbolique, c'est même méprisant à l'égard, de venir raboter sur la prime de retraite quand on voit le montant des retraites des fonctionnaires. Donc ça vient dégrader le pouvoir d'achat, l'entrée dans la retraite et donc, nous voterons contre ce mémoire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, un mot de réponse Andrée ZAIDI ?

**Mme ZAIDI.** Alors oui effectivement, moi je ne considère pas qu'à ce stade on dégrade l'application de cette prime de retraite, bien au contraire. On est bien d'accord que le maximum de personnes qui partent en retraite sont au-delà de 10 ans de présence dans la collectivité et il n'y a absolument pas... dans la fonction publique et non pas dans la collectivité, mais dans la fonction publique. Donc je ne considère pas qu'il y ait dégradation des conditions d'octroi de cette prime.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. D'autres observations, non ? Des avis contraires ? Des abstentions ? Je vous remercie.

**N° 2/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc on en vient cette fois ci, aux certificats d'économie d'énergie. Isoline GARREAU-MILLOT.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Oui, donc le dispositif de certificats d'économie d'énergie, le CEE, est un mécanisme instauré par l'État. Ce dernier oblige les fournisseurs d'énergie à aider les particuliers, des entreprises, mais aussi les collectivités territoriales, à réaliser des travaux leur permettant de réduire leurs émissions de CO2. L'obligation imposée aux fournisseurs d'énergie, en la matière, créer une offre et une demande octroyant ainsi une valeur économique au CE. Lorsque les travaux réalisés entrent dans le dispositif, le département génère des CE attachés au montant des travaux et à la quantité d'énergie susceptible d'être économisée à l'achèvement de ces derniers. Les CE détenus par le Département peuvent être ensuite valorisés, puis vendus sur le marché. Le Département a procédé à cette valorisation pour un ensemble d'opérations, qui sont présentes dans le présent rapport, et il est donc opportun de valider la cession des CE correspondants, pour un montant de 259 483 000 euros et 73 centimes.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline. L'avis de la commission des Finances, Sandrine SOSINSKI.

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, pas d'observation, pas d'opposition ? Tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

**N° 2/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Isoline toujours, sur la cession des anciens locaux d'une annexe de la Maison de solidarité à Meaux.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Oui rapport classique, c'est suite au déménagement des services de la MDS, dont les nouveaux locaux sont situés rue de la Sablière à Meaux. Il est donc proposé de céder les anciens bureaux, qui sont situés rue Aristide Briand, à la SCI TRÈFLE, au prix de 540 000 euros, prix qui est conforme à l'estimation des Domaines.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Brice RABASTE ?

**M. RABASTE.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

**N° 2/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** J'en viens à l'avenant qui concerne la dématérialisations du contrôle de l'égalité. Les actes administratifs du département. Isoline GARREAU-MILLOT.

**Mme GARREAU-MILLOT.** Cette présentation fait suite à la loi NOTRe. Le département a signé avec l'État, en 2010, une convention de dématérialisation du contrôle de légalité de ses actes administratifs. Initialement limitée aux délibérations du Conseil Départemental et de la Commission permanente, le champ d'application de cette convention a été étendu en 2017, aux actes de la commande publique. Dans le cadre d'un troisième avenant, à cette même convention, il est proposé aujourd'hui, d'ajouter de nouvelles modalités techniques de transmission, des actes budgétaires du département. En effet, en sus des actuelles modalités de transmission, ces données feront l'objet d'un envoi par flux XML.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Isoline, tout le monde est d'accord ? Parfait. Pas d'abstentions non plus ? Merci.



**N° 3/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. J'en viens aux rapports de la série de trois. Avec tout d'abord Véronique PASQUIER, un mot sur l'aménagement d'un carrefour giratoire, au droit de 2RD sur la commune de Juilly.

**Mme PASQUIER.** Oui, en effet ce rapport concerne l'aménagement d'un giratoire au carrefour RD 9 et RD 404, sur le territoire de la commune de Juilly, en vue d'améliorer la fluidité du trafic, mais également la sécurité des usagers. Le montant de cet aménagement s'élève à 1 045 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pas d'observations, pas d'avis contraire, pas d'abstention ? Je vous remercie. Brice RABASTE, avis ?

**M. RABASTE.** Avis conforme. Merci.

**N° 3/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ensuite Laurence PICARD, sur l'aménagement d'un giratoire d'accès à la ZAC du Tertre, à Montereau-sur-le-Jard.

**Mme PICARD.** Cet aménagement a pour objectif d'assurer, dans de bonnes conditions de sécurité, la desserte de la ZAC du Tertre sur la route départementale 57, à Montereau-sur-le-Jard, et d'assurer la desserte de la station d'épuration voisine, localisée au nord du giratoire. C'est un giratoire à quatre branches, à l'intersection entre la RD 57 et la voie d'accès à la ZAC. La société publique locale, Melun Val de Seine, est maître d'ouvrage de l'aménagement routier et le prendra à sa charge financièrement. Le montant total des travaux projetés, relatifs au giratoire et à son raccordement, est estimé à 654 000 euros, hors taxes. Et la société publique locale Melun Val de Seine s'engage à apporter ensuite, à ses frais, par l'intermédiaire de la CAMVS, les emprises foncières nécessaires à la réalisation du dévoiement de la RD 57, au profit du département. Il y a un projet de convention, effectivement entre le Département et la Société publique locale et la CAMVS, relative aux modalités de réalisation de ces travaux.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Laurence. Jean-Marc CHANUSSOT ?

**M. CHANUSSOT.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bon tout le monde est d'accord ? Je vous remercie.

**N° 3/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ugo PEZZETTA sur les résultats d'une enquête de déclassement de l'ancienne RD de Dammarie-les-Lys.

**M. PEZZETTA.** Oui, il revient à l'Assemblée Départementale d'approuver les résultats de l'enquête de déclassement du domaine public départemental, pour classement dans le domaine privé départemental, des parcelles situées au droit du giratoire RD 142 et RD 372, sur le territoire de la commune de Dammarie-les-Lys. L'Assemblée Départementale est appelée également à se prononcer sur les cessions des dites parcelles, à la commune Dammarie-les-Lys et à la SCI du plateau de Bière. Donc trois propositions : d'abord aucune remarque n'a été formulée au cours de cette procédure. Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable. Il est donc proposé d'entériner les résultats de cette enquête publique. Les sections subsistant de l'ex-RD 142, comprise entre le carrefour de la RD 142 et la bretelle de raccordement à la RD 142 actuels, seront cédés gratuitement à la commune de Dammarie-les-Lys, en l'état et avec les servitudes instituées. Il est donc proposé de se prononcer sur ces cessions à la commune. Le projet supporté par la SCI du plateau de Bière, groupe SCADIF consiste en la réalisation d'un ensemble commercial. Les parcelles, objet de la cession, sont détaillées en annexe de la délibération, pour une superficie totale de 13 657 mètres carrés au prix de vente de 153 135 euros.

Il est donc proposé de vous prononcer sur cette vente, de délaissé déclassé du domaine public à la SCI du plateau de Bière. Trois sujets liés.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci beaucoup. Cathy BISSONNIER pour la Commission des Finances ?

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme, Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ?

**N° 3/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Xavier VANDERBISE, vous nous dites un mot de la convention de travaux entre le département et Air Liquide à propos du TZen2.

**M. VANDERBISE.** Tout à fait, un réseau de canalisations de transport d'azote, appartenant à Air Liquide France Industrie, est situé sur l'emprise du TZen2 sur le territoire de la commune de Lieu-Saint. Cet équipement doit être remis en sécurité. Préalablement aux travaux du TZen2 entre Melun et Sénart, le Département participe financièrement, à hauteur de 76,5% du montant réel, hors taxes, des travaux sans que sa participation ne puisse excéder 52 000 euros. Donc il y a un projet de convention entre le département et Air Liquide France Industrie qui est soumis à votre vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci Xavier. Cathy BISSONNIER.

**Mme BISSONNIER.** Avis conforme Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas d'avis contraire, pas d'abstention ? Parfait.

**N° 3/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Laurence PICARD, sur la participation du Département aux actions à mener sur les pôles PDU et notamment sur le pôle Gare Marne la Vallée, Chessy.

**Mme PICARD.** Compte tenu de l'importance des travaux et des moyens financiers à mobiliser, il est apparu nécessaire de réaliser l'aménagement du pôle gare en plusieurs phases. La deuxième phase d'aménagement prévoyait initialement, le réaménagement d'une rangée de quais en gare routière nord, et l'extension de la gare routière sud. Concernant la partie sud du Pôle, il apparaît nécessaire d'actualiser la précédente étude et dans cette attente, la Région, l'État et le Département ont donc fait part de leur accord pour participer au financement, dans un premier temps, de l'aménagement prévu en gare routière nord. Le projet consiste à adapter 6 quais existant, afin de mieux accueillir les bus articulés et de remplacer la couverture de ses quais. Le montant de la participation financière du département est plafonné à 349 915 euros, environ 13% du coût total du projet.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait, merci Laurence. Sandrine SOSINSKI pour la Commission des finances ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Pas d'avis contraire ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

**N° 3/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Jérôme TISSERAND, vous nous dressez un bilan de PAM77 ?

**M. TISSERAND.** Oui, merci Monsieur le Président. Dans le cadre d'un contrat de délégation de service public, la société FlexCité 77 gère et exploite le service de transport à la demande, PAM77, pour les personnes handicapées. Cette délégation, d'une durée effective de six ans, a débuté le 21 juillet 2014. Et il apparaît donc opportun de prendre acte du rapport annuel 2018, notamment vous avez une enquête de satisfaction client de 52 pages, qui est très intéressante. D'adopter la tarification des usagers pour 2020, de prolonger la DSP en cours, de dresser un bilan et d'exposer les perspectives pour la poursuite du service PAM77, à l'horizon 2021. Ce dernier point suppose de requérir une nouvelle délégation de compétences auprès d'Île-de-France Mobilités, au profit du Département et de solliciter son financement.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, merci. C'est une prise d'acte, il y a un vote là-dessus ? Oui, on vote sur la prise d'acte ? L'éternel sujet... Ah Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Donc je ne sais pas s'il y a une prise d'acte ou un vote.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est un vote sur la prise d'acte.

**Mme MARGATÉ.** D'accord, donc on ne vote pas, quoi. En tout cas pour rappeler quand même, sur PAM77, les propos que l'on avait tenus l'an dernier sur notre opposition à cette baisse de la compensation de 10%. Et on constate avec ce bilan d'ailleurs, que tout n'est pas aussi magnifique. La diminution du nombre de courses à un niveau le plus faible depuis six ans et sur chaque mois, ce qui ne peut pas s'expliquer par les seules intempéries du mois de février, mais aussi une diminution du nombre d'usagers, un ralentissement du nombre d'abonnés, qui a augmenté de manière beaucoup plus significative que les années précédentes. De plus, vous proposez une augmentation de 6% du prix de la course sur la zone 1. Cette zone 1 qui concentre la grande majorité des courses et ces 6% qui s'ajoutent également à une forte augmentation que vous aviez adoptée en février 2018. C'est clairement une dégradation de la qualité du service qui est apportée et un coût supplémentaire aux usagers. Donc s'il y a vote, nous votons contre. S'il n'y a pas de vote, *don't act*. En tout cas je pense qu'on vote, mais voilà. Donc si c'est une prise d'acte on ne vote pas, mais j'ai rappelé l'opposition de notre groupe à cette dégradation de prise en charge du transport.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ce qui est voté Marianne, c'est le fait d'avoir présenté le bilan devant l'Assemblée.

**Mme MARGATÉ.** Oui, on est d'accord, ce n'est pas ça.

**M. LE PRÉSIDENT.** C'est un peu confus je le concède, mais on a noté vos réserves.

**Mme MARGATÉ.** Exactement. Réaffirmées.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Très bien, merci.

**N° 3/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Ensuite un dossier important, Xavier VANDERBISE, là on va parler de la future gare de Bry-Villiers-Champigny.

**M. VANDERBISE.** Alors on va déjà parler, effectivement, du co-financement et de la Convention pour la poursuite des études relatives à la réalisation de la future gare ferroviaire de Bry-Villiers-Champigny. Projet déclaré d'utilité publique le 19 décembre 2018, dont la maîtrise d'ouvrage est confiée à SNCF Réseau, située dans le Val-de-Marne, cette gare permettra aux habitants d'un grand quart Est de la Seine-et-Marne, d'accéder au réseau du Grand-Paris-Express. Ce nouvel équipement situé sur le RER E, sur la branche tournant, mais également sur la ligne Transilien, pays entre branches de Coulommiers et de Provins, offrira une interconnexion avec la future ligne de métro numéro 15. La convention de financement permet de sécuriser la réalisation des études de conception détaillée et les premières acquisitions foncières. Le coût prévisionnel des dépenses liées à la réalisation de ces études est estimé à 17 200 000 euros. Dans le cadre du plan de financement, il est proposé au département de Seine-et-Marne de participer à hauteur de 7,73% du montant prévisionnel, soit 1 330 000 euros hors taxes. À noter qu'une partie du projet, notamment la troisième voie sur le RER E, entre Villiers-sur-Marne et Emerainville est indispensable pour réaliser le prolongement des missions de Villiers-sur-Marne, à Roissy-en-Brie par le RER E.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Sandrine SOSINSKI ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Ah non, alors Smaïl DJEBARA.

**M. DJEBARA.** Oui merci Monsieur le Président. Non juste dire quelques mots, même si on en a un peu abordé autour de la motion. Cette délibération est importante et je tenais à nous associer pleinement à cette délibération qui va permettre de faire avancer ce dossier. On en a bien besoin. Pour autant, la pression ne doit pas être relâchée sur le financement global. J'y tiens, je le rappelle, j'insiste mais voilà. Par contre je salue aussi le département du Val-de-Marne qui contribue...

**M. VANDERBISE.** Oui mais seulement à hauteur de 700 000 euros, alors qu'ils s'étaient engagés à la Préfecture de Région, quand j'ai représenté le Département, à investir autant que nous. C'est à peine 50% !

**M. DJEBARA.** En tout cas le besoin n'est pas perçu de la même manière du côté du Val-de-Marne, que du côté de la Seine-et-Marne. Donc ça peut, peut-être se comprendre aussi.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui Vincent ÉBLÉ.

**M. ÉBLÉ.** C'est en effet un dossier important, comme l'ensemble de cette infrastructure, pour nos territoires du Nord-Ouest Seine-et-Marnais, qui sont directement impactés. Au-delà de la question de notre investissement sur cette correspondance, qui est tout à fait centrale pour beaucoup de Seine-et-Marnais, qui viendront en radiales et qui pourront à cet emplacement, prendre une voie périphérique pour accéder à de nouveaux territoires de façon commode et plus rapide. Mais au-delà, ça pose la question du mode d'exploitation de cette ligne, car à cette gare nous avons une interopérabilité. C'est à dire qu'à partir de la voie, il y a deux directions possibles, une qui vient sur la Seine-et-Marne, les gares de Champs, puis Chelles. Et une autre qui reste dans le territoire du Val-de-Marne, en direction du nord et donc il faut regarder de façon extrêmement attentive nos intérêts particuliers, dans le cadre des choix qui vont être faits en matière d'exploitation de la ligne. J'ai cru comprendre que, au moment de l'ouverture de l'exploitation, il y aurait un rythme de trains qui serait ultérieurement dégradé lorsqu'on ouvrira la deuxième branche. Et donc si cette information s'avère exacte, elle mériterait d'être vérifiée auprès des techniciens de la Société du Grand Paris. Je pense qu'il y aura une très vive incompréhension des usagers Seine-et-Marnais, devant une dégradation du service par rapport à ce qu'ils auront connu pendant une ou deux années d'exploitation. Donc j'invite l'exécutif départemental à la plus grande vigilance sur cette question.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bien-sûr, d'autant plus qu'on va payer maintenant, donc. Xavier VANDERBISE.

**M. VANDERBISE.** Oui, juste un mot. Bien entendu on restera vigilants, mais les informations dont vous avez fait état ne nous sont pas remontées. Donc je les prends en compte et effectivement on va voir avec les techniciens de la SGP. Mais au moment où on parle, je n'ai pas les mêmes informations que celles que vous nous avez données.

**M. DJEBARA.** Juste pour préciser la source de cette information, elle nous vient en tout cas du Président de la SGP. Pour cibler, le sujet se pose sur le nœud de Champigny.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Sur le vote, tout le monde est d'accord ? Très bien.



**N° 3/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 3/08, sur les Cartes imagine R. Jérôme TISSERAND.

**M. TISSERAND.** Merci Président. La convention définissant l'organisation des campagnes imagine R et les modalités d'attribution de versement de participation départementale, où j'ai eu comme titre « Groupement délivrant les cartes Imagine R scolaire, arrive à échéance le 31 décembre 2020. » Il convient donc d'approuver une nouvelle convention pour les années scolaires 20-21, 21-22 et 22-23, de préciser les critères d'attribution, ainsi que le montant des subventions attribuées aux élèves du département.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sandrine SOSINSKI pour les finances.

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Très bien.

**N° 4/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 4/01, c'est la reconstruction d'une Maison Départementale à Coulommiers. Anne-Laure FONTBONNE.

**Mme FONTBONNE.** Merci Président. La Maison départementale des Solidarités de Coulommiers, située actuellement rue du Palais de justice, est installée dans des locaux trop exigus et devenus inadaptés à l'accueil du public. Une reconstruction du bâtiment, sur un terrain rue du Pré Meunier, s'avère nécessaire pour répondre aux besoins d'espace. Préalablement au lancement de la consultation, sous forme de marché public global de performance, il convient d'approuver le programme technique de l'opération et d'arrêter l'enveloppe financière prévisionnelle du marché, études et travaux, à 9 470 000 euros, TTC.

**M. LE PRÉSIDENT.** Sandrine SOSINSKI pour les finances

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bon tout le monde est d'accord ? Très bien merci.

**N°4/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne. Denis JULLEMIER.

**M. JULLEMIER.** Oui Président. Il s'agit en effet du plan départemental de lutte contre l'habitat indigne. L'élaboration de ce plan est prévue par une circulaire du 8 février 2019. En Seine-et-Marne, un tel plan de lutte contre l'habitat indigne a existé sur la période 2011-2016, dont une grande partie des élections sont aujourd'hui opérationnelles. Le partenariat entre l'ARS, la Caisse d'allocations familiales, le Département et les services de l'État, s'est renforcés et poursuivis dans le temps. Son articulation avec le septième PDALPD a conduit à élaborer le nouveau plan dans ce cadre, en s'appuyant sur le bilan du précédent dont il reprend en grande partie les objectifs.

Trois grandes priorités ont été définies afin d'améliorer l'efficacité du circuit de signalement, du traitement judiciaire et de renforcer l'accompagnement aux collectivités locales. Le plan départemental 2019-2021 a été validé par le Comité de pilotage, présidé par le sous-préfet. N'ayant pas de compétence spécifique dans ce domaine, le Département ne pilote aucune des seize fiches actions. Toutefois, il est impliqué dans 8 d'entre elles. Ces travailleurs sociaux ont tout particulièrement un rôle à jouer, en contact avec les plus démunis ou les personnes vulnérables souvent victimes d'habitat indigne, ils peuvent signaler les situations aux autorités concernées. Par ailleurs, le plan départemental de lutte contre l'habitat indigne sera annexé au 8e PDALPD, dont le département est copilote. Ainsi la signature de ce document stratégique est pleinement justifiée, d'autant plus qu'il converge avec le schéma des solidarités 2019-2024, voté en juin dernier. Voilà Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas de problèmes sur ce document ? Très bien. Ah, Julie GOBERT.

**Mme GOBERT.** Oui, c'est un enjeu extrêmement fort et pour notre Département aussi, même si comme cela a été souligné, on n'agit pas directement, notamment sur le parc privé. On sait que nous avons des agglomérations qui commencent à se positionner là-dessus et notamment sur la Constitution du droit à louer. Ce qui oblige à mettre en place des moyens, même si aujourd'hui, on est sous le prisme de la contractualisation. Mais au demeurant, moi mon questionnement est aussi sur le parc social et notamment celui dont nous avons la charge, par Habitat 77. Il y a énormément d'efforts qui ont été faits, mais sur certaines communes de notre canton. Il y a aussi des difficultés extrêmement fortes qui existent, qui au départ sont des difficultés simplement d'isolation de toit-terrasse et qui deviennent vite de vraies problématiques de salubrité, dès lors qu'on a des infiltrations. Alors je le re souligne, on a vu un certain changement dans le positionnement d'habitat 77, mais néanmoins on fait remarquer qu'il faut que ces situations soient résolues et qui posent problème et sur lesquelles on ne peut intervenir directement et rapidement, sans que les maires soient obligés d'écrire lettre sur lettre pour que les interventions soient faites. Je parle aussi notamment des fois des problématiques de chauffage.

**M. LE PRÉSIDENT.** Denis JULLEMIER

**M. JULLEMIER.** Merci, j'ai eu une intervention, Merci déjà de reconnaître que des évolutions ont été faites. Et évidemment je ne vais pas vous dire que tout est parfait, tout est bien. On en a récupéré aussi un état, en effet on a un patrimoine sur l'Office Public des HLM, qui est évidemment très en retard sur ce que devrait être le patrimoine et l'état de rénovation thermique et énergétique. On a d'ailleurs une classification qui est catastrophique, puisqu'on est plutôt sur des classifications dans le rouge, en terme énergétique, avec les plus mauvaises lettres. Ça fait partie, vous le savez d'ailleurs, de l'engagement de cette majorité d'avoir accompagné habitat 77 depuis le début de la mandature sur un plan de rénovation thermique et énergétique puisque justement les financements d'accompagnement du département, auprès d'Habitat 77 avaient pour objectif deux priorités : justement la rénovation de ce patrimoine, et

à côté de cela aussi la vidéoprotection, chose que nous avons acté. Vous savez également que dans le plan de modernisation qui avait été initié par Brice RABASTE et que j'ai continué au sein d'habitat 77, on a notamment, du coup, restructuré l'organisation pour être plus efficaces et plus réactifs auprès des demandes de nos locataires et qui sont en grande partie liées à ces sujets-là. Dont on sait en plus que ça a un impact sur les charges locatives et sur l'entretien de nos bâtiments. On est en train de réfléchir justement sur les années qui viennent, sur un plan encore plus ambitieux de rénovation thermique énergétique et d'une façon générale sur l'entretien de notre patrimoine. On est en train de justement, avec le Président SEPTIERS et avec les partenaires de l'État, on réfléchit en ce moment, justement, sur comment financer un plan plus important de ces rénovations. Néanmoins, vous savez que sur l'ensemble du patrimoine, ces derniers temps, on a voté un certain nombre de plans assez ambitieux. Je pense notamment sur la commune de Vaires-sur-Marne, sur la commune de Chelles, sur la commune de Melun... On a inauguré le plan de rénovation sur Rebais, récemment, où il y a eu également beaucoup de choses fait sur Melun avec le square Ribot Siegfried, on a pu aussi voir un accompagnement avec des financements européens, pour un montant d'un million d'euros. Donc évidemment, il y a encore beaucoup de choses à faire, on s'y emploi, et j'espère pouvoir aussi dans les mois qui viennent, donner de bonnes nouvelles sur un plan encore plus ambitieux sur ces questions de rénovation.

**M. LE PRÉSIDENT** Merci de ces compléments d'information.

**N° 4/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 4/03, justement, C'est la création de ce type de coordination du départementale. Denis JULLEMIER ?

**M. JULLEMIER.** Oui. Alors la présente délibération et surtout sur le cofinancement, une étude relative à la création d'une société de coordination départementale avec la Caisse des Dépôts et Consignations. Vous savez en effet que la loi Elan, du 23 novembre 2018, impose aux organismes bailleurs, dont la taille n'atteint pas 12 000 logements, de se regrouper afin d'aider les bailleurs dans cette restructuration, La loi Elan a institué une nouvelle forme d'association entre eux, qui est la société de coordination et qui permet à ses membres de partager une communauté de vues, d'actions et de moyens sur les territoires. Cette société a pour objet principal de coordonner et d'assurer, pour le compte du collectif de ses membres, le contrôle de l'activité de ceux-ci. Dans ce contexte, le Département a impulsé une étude préalable à la création d'une société de coordination départementale afin de favoriser le regroupement d'organismes Seine-et-Marnais. Cinq organismes ont accepté d'y participer, il s'agit d'habitat 77, de OPH Val-de-Loing, de l'OPH de Coulommiers, de Confluence Habitat et de Marne et Chantier Habitat. Je remercie d'ailleurs par la même occasion, l'ensemble de ces présidents et de des directeurs qui y contribuent et également ceux qui se rencontrent d'une façon régulière évidemment, à être entrés dans ce dispositif. Le coût de l'étude qui a été confié au bureau d'études catalyse, à l'issue d'un marché public, s'élève à 66 000 euros et la Caisse des Dépôts et Consignations donc a décidé de cofinancer cette étude, à parts égales avec le département, soit 33 000 euros chacun. Dans ce cadre donc, un projet de convention et de cofinancement a été élaboré. L'étude en question, je vous le rappelle, a pour objet de structurer le réseau de l'habitat public, de disposer des éléments de diagnostic préalable des partenaires d'une future société de coordination, de recenser les attentes des conditions attendues de regroupement de chaque bailleur partenaires et de faire émerger les scénarios du projet commun des modalités de gouvernance et d'organisation pour une future société de coordination. Chose que nous sommes déjà en train d'avancer, avec encore une fois l'ensemble de ses partenaires. Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, des remarques ? Sandrine SOSINSKI pour les finances ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, Laurence PICARD.

**Mme PICARD.** Oui, juste une petite remarque en tant que Présidente de l'office HLM de Coulommiers, il y a deux sujets qui m'inquiètent dans cette délibération, mais je pense que c'est juste de la maladresse. Dans le résumé on dit que la SC a pour objet principal de coordonner et d'assurer le contrôle de l'activité des organismes qui seraient dans cette démarche. Non, on ne contrôle pas l'activité. La mise en commun des moyens de chacun, elle concerne des démarches de stratégie patrimoniale, de groupement d'achat, de mutualisation d'expertises à mettre en commun. Et quand on parle de contrôle, c'est du contrôle de gestion. C'est-à-dire, c'est mettre en commun des tableaux de bord pour pouvoir comparer ce qui est comparable. Ce n'est pas du contrôle de l'activité des organismes puisque chaque organisme reste indépendant. Il n'y a pas ni solidarité financière, ni autre. Donc ça, ça me paraît un peu dangereux de l'écrire comme ça parce que je pense que c'est à contre-sens. Et puis j'ai été très étonné de voir qu'habitat 77, d'abord apparaissait dans le document parce qu'il n'y a pas de raison, c'est une intervention financière entre le Département et la CDC, Département de Seine-et-Marne et CDC. Habitat 77, qui en plus à l'avant dernier paragraphe, page 2, n'est pas concerné, c'est vrai. Souhaite échanger au sein de la future SC départementale, dont il serait le chef de file. Alors là en tant que présidente d'un office, qui est convié la semaine prochaine à travailler sur le sujet de la gouvernance, je me dis que l'on a peut-être été un peu rapide et que ça n'est pas rassurant. Peut-être, la seule chose que l'on peut dire d'habitat 77, c'est que c'est le plus gros. Voilà, pour

l'instant on ne sait pas plus, on n'a pas à trancher sur le reste, en tout cas pas sur la gouvernance et le chef de file. Donc je serai vigilante évidemment.

**M. JULLEMIER.** J'espère pouvoir vous rassurer chère Laurence, deux petits deux petits points par rapport à vos remarques. Un, en effet je confirme que chacun des offices conserve évidemment sa personnalité juridique et ses prérogatives sur son territoire. Les élus donc gardent, bien évidemment et c'est le souhait de tous, la maîtrise de leur office. Si le Conseil Départemental est présent, via habitat 77, au sein de la l'AG de la SAC et des instances délibérantes, son statut évidemment sera défini ultérieurement, dans le cadre des statuts de la structure, une fois créée bien évidemment. L'identification d'Habitat 77 en qualité de chef de file est à mon avis, en effet maladroite. En tout cas ça n'aurait pas dû être formulé comme ça, je le conçois. Non, je suis absolument d'accord et en aucun cas, il y a une volonté de domination d'Habitat 77 ou de se porter chef de file. Donc je reconnais qu'en effet, la formulation a peut-être été maladroite, en tout cas elle n'était pas adéquate. On pourrait peut-être d'ailleurs, proposer une modification si c'est permis par le règlement. Si on peut justement ne mettre, peut-être, Habitat 77 qu'en lien et que le Département favorisera la mise en œuvre d'un projet global des territoires, pour construire une nouvelle politique partenariale, sans parler évidemment de chef de file. Ce n'est en tout cas pas la volonté ici. Il n'y avait pas de volonté, en tout cas d'imposer quoi que ce soit de prématuré, c'est en effet après, à l'ensemble des partenaires de décider du choix de la gouvernance et autres. Soyez rassurée Laurence, là-dessus. Je ne sais pas si le président veut rajouter quelque chose, parce que Patrick SEPTIERS suit ça de près.

**M. LE PRÉSIDENT.** Je suis ça de près et toutes les réunions que l'on a montées, montrent bien que nous sommes dans cet état d'esprit. Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Pour préciser, comme Présidente d'une SEM, qui est citée dans ce mémoire, je n'ai pour ma part, jamais été sollicitée ou approchée, en vue de la constitution de cette société. Dont acte.

**M. LE PRÉSIDENT.** Mais parce que le fait que ce soit en SEM... ?

**Mme MARGATÉ.** Ça ne posait pas de problème. Mais c'était simplement comme j'ai des collègues, on est tous embringués dans cette histoire qui nous épuise quand même. On essaye de s'en sortir. Je donne à la connaissance... un Dont acte.

**M. LE PRÉSIDENT.** Ok. Oui c'est de quel SEM ?

**Mme MARGATÉ.** La SEMMY, qui est citée dedans comme étant l'un des bailleurs Seine-et-Marnais. C'est Madame la Préfète qui m'a informée comme ça, par détour, de cette démarche. C'est simplement une information à...

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, avec les réunions que l'on a eu avec Madame la Préfète, j'avais été... Ok, mais on peut éventuellement, si ça intéresse... on peut intégrer. D'accord. Bon ok, donc on a voté, tout le monde est d'accord ?

**N° 4/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 4/04, c'est un avenant pour l'insertion par l'activité économique. Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Oui, merci Président. Donc nous sommes responsables de l'accompagnement de nos BRSA et pour ça, nous avons donc une convention d'objectifs et de moyens, signée entre l'État et le Département, qui est en cours. Nous avons besoin de passer à un avenant, il vous est donc aujourd'hui proposé de conclure un avenant à cette convention afin de définir les nouvelles répartitions plus efficaces sur les postes de contrats à durée déterminée d'insertion et d'une aide complémentaire pour les structures relevant de l'insertion par l'activité économique, en adéquation avec le conventionnement des structures validées depuis le début de l'année au Conseil Départemental de l'insertion sur l'activité économique et d'optimiser ainsi l'enveloppe prévue à cet effet. Je dois vous dire qu'il y a 7 structures qui sont concernées, sur 13 qui faisaient partie de cette première convention.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Sandrine SOSINSKI ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ? Tout le monde est d'accord ? Cathy BISSONIER ?

**Mme BISSONIER.** Je ne prends pas part au vote pour la structure PIJE ADSEA.

**M. LE PRÉSIDENT.** Vous ne prenez pas part au vote, très bien.

**N° 4/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/05, pour les associations des victimes de violence conjugales. Valérie POTTIEZ-HUSSON.

**Mme POTTIEZ-HUSSON.** Oui, le Département poursuit son soutien aux associations accompagnant les victimes de violences conjugales, sexuelles, la lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains. Trois axes ont été retenus : le soutien et l'accompagnement des victimes, la prévention auprès des jeunes et du grand public, et l'adoption d'une politique ferme de répression contre les réseaux et les clients. Il vous est proposé pour 2019, de soutenir le Centre d'informations du droit des femmes et des familles de l'Essonne. CIDFF91. Il s'adresse aux femmes et aux familles, dans des domaines juridique professionnel, social et familial. Le soutien proposé est à hauteur de 30 000 euros. Il vous est également proposé de soutenir l'association « Mouvement du Nid », lutte contre la prostitution. Elle organise des rencontres sur site de la Forêt de Fontainebleau et de Ferrières-en-Brie, à hauteur de 7 200 euros pour l'année 2019. Le montant total proposé est donc de 37 200 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Sandrine SOSINSKI ?

**Mme SOSINSKI.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problème ?



**N° 4/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/06, rapport annuel d'Europ Assistance. C'est à Valérie POTTIEZ-HUSSON.

**Mme POTTIEZ-HUSSON.** En 2010, le Conseil Départemental a décidé la mise en place d'un service de téléassistance pour les personnes âgées et, ou, handicapées, souhaitant rester à leur domicile dans des conditions de sécurité et de maintien du lien social. Ce dispositif a été mis en place dans le cadre d'une délégation de service public. En 2012, le Groupement Europ téléassistance, Europ Assistance, a été désigné délégataire pour une durée de sept ans. Trois avenants ont été validés : en 2014, concernant la simplification du dossier, puis la mise en place de nouveaux transmetteurs, sans modification d'engagement financier tarifaire. En septembre 2019, il a été décidé de prolonger jusqu'au 31 mars 2020, l'actuelle DSP qui arrive à échéance en décembre 2019. Ceci pour garantir les délais nécessaires à l'analyse des offres. Conformément au CGCT, le délégataire doit remettre chaque année à la collectivité délégante, un rapport sur la qualité de service et ses aspects financiers. On compte 5 263 abonnés, au 31 décembre 2018, soit +9% par rapport à 2017. Taux de croissance largement supérieur à la moyenne de 5% constatée en France. 76% des contrats sont souscrits par des femmes, moyenne d'âge 84 ans. Légère sur représentation des 80-84 ans, par rapport à la moyenne française. Fin 2017, 62% des abonnés ont souscrit à une ou plusieurs prestations optionnelles. L'option détecteur de chute est plébiscitée, qui peut être prise en charge dans le cadre de l'APA, témoignant fortement de la volonté du département de favoriser le maintien à domicile des Seine-et-Marnais, en toute sécurité. Selon les MDS, le nombre d'abonnés diffère, forte souscription sur les territoires de Nemours, Fontainebleau et Melun, suivi par Sénart, Roissy-en-Brie, Noisiel et Tourman. Montereau et Mitry-Mory restent stables. 73 143 appels d'urgence ont été reçus en 2018, soit +20% par rapport à 2017. Bien que le SDIS facture ses interventions, dès lors que celles-ci ne relèvent pas de sa mission, Europ Assistance ne refacture pas aux abonnés. Une enquête de satisfaction a eu lieu au premier semestre 2018. La qualité de la plateforme d'appels des téléassistances, obtient un taux de satisfaction de 98,5%. Et l'appréciation du service, une note globale de 8,94 sur 10. À noter que sur les propositions de nouveaux services, les abonnés privilégient les appels de convivialité pour converser avec un téléassistant, afin de rompre leur isolement. Je vous propose de prendre acte de ce rapport, sachant qu'il a été présenté en Commission consultative des services locaux, le 4 novembre 2019, et que vous disposez en pièce jointe de documents explicitant de manière plus détaillée, le fonctionnement du service.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Brice RABASTE ?

**M. RABASTE.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème pour adopter ce rapport ?

**N° 4/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Maintenant le rapport sur l'Agence Régionale de la Santé. Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Oui l'ARS s'engage dans une stratégie de développement et de transformation de l'offre pour les personnes en situation de handicap, en mobilisant des ressources importantes. 200 millions d'euros seront engagées pour aboutir à la création de plus de 5 000 solutions nouvelles, d'ici 2022 et s'approchant du zéro sans solution. Il vous est donc aujourd'hui proposé d'approuver le financement du Département à hauteur de 1 516 000 euros, réparti entre 2020 et 2022 pour 6 projets retenus sur le territoire Seine-et-Marnais.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci, Brice RABASTE ?

**M. RABASTE.** Avis conforme Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ? Très bien.

**N° 4/08**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/08, c'est la signature d'une convention pour une action de soutien aux aidants de Mitry-Mory. C'est à Sarah LACROIX.

**Mme LACROIX.** Dans le cadre du schéma de solidarité 2019-2024 et du dispositif PAT de Meaux, il est prévu le développement des actions de soutien aux aidants. Il est ainsi prévu la création d'un groupe d'échange d'information et de parole pour les personnes aidant leurs proches dépendants. Une action conjointement réalisée par la MDS de Mitry-Mory et la Mutuelle Sociale Agricole. Une action qui n'engage aucun financement et dont le département organisera la communication avec le logo de la MSA. En réalité, que ce soit une aide ponctuelle et progressive ou une aide pleine et entière de manière subite, l'aidant a besoin lui aussi d'aide, notamment d'être informé sur les différentes aides et démarches, d'être formés sur les thèmes qui lui permettront une meilleure compréhension de ce que vit le proche, d'avoir du temps de répit, de partage et d'échange pour lui et enfin pouvoir concilier parfois son activité professionnelle et son rôle d'aidant. Et encore une fois, je vous rappelle que cette action n'engage aucun financement pour le Département. Merci de bien vouloir vous prononcer sur ces dossiers.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problème particulier sur la Convention ? Parfait.

**N°4/09**

**M. LE PRÉSIDENT.** Une autre Convention avec la CNAV. C'est à Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Cette convention est pour les personnes évaluées en GIR 5 et 6 de transmettre l'évaluation réalisée par l'équipe APA de la Caisse nationale d'assurance vieillesse et vice versa. Ainsi la reconnaissance mutuelle des évaluations participe à la simplification des parcours de la personne âgée.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Pas de problème particulier pour cette convention ?

**N° 4/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/10 un avenant avec la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

**M. COZIC.** Oui, la CNSA apporte au département un soutien financier et technique, en matière de politique d'autonomie. Elle signe avec chaque département, une convention pluriannuelle pour organiser le versement de ces concours relatifs à l'allocation personnalisée d'autonomie, à la prestation de compensation du handicap, au fonctionnement de la Maison départementale des personnes handicapées et à la conférence des financeurs de la prévention, de la perte d'autonomie et au forfait d'autonomie destiné aux résidences autonomie. Par ailleurs, en Seine-et-Marne, une autre convention pluriannuelle est en vigueur, concernant le soutien à la politique de maintien à domicile, dont l'accord cadre a été renouvelé le 14 juin 2019, en Assemblée Départementale. La convention actuelle a été signée fin décembre 2016 et court jusqu'à la fin de l'année 2019. Cette quatrième génération de convention aurait dû être remplacée à ce terme, mais devant les annonces d'une nouvelle loi susceptible de changer en profondeur les compétences des financements en matière d'autonomie, le Conseil de la CNSA propose de proroger par avenant, l'actuelle convention pluriannuelle en cours, pour une durée d'un an. En 2019, en application de cette convention, le budget de notre Département recevra au total un concours financier de la Caisse Nationale de Solidarité de l'Autonomie, pour un montant de 33,3 millions d'euros. Cette somme représente 14% du budget départemental dédié à l'autonomie. Un nouveau terme de la quatrième convention sera donc le 31 décembre 2020.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Brice RABASTE ?

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème sur cette convention ? Merci.

**N° 4/11**

**M. LE PRÉSIDENT.** Donc le 4/11, une convention pour la transmission des actes.  
Yves JAUNAUX.

**M. JAUNAUX.** Il est proposé de signer une convention permettant de répondre à une obligation légale avec l'Agence Régionale de Santé. Le fichier national des établissements sanitaires et sociaux, FINESS, pour ainsi notamment intégrer des opérateurs comme les aides d'accompagnement à domicile, SAAD, relevant de la seule compétence du département, convention à titre gratuit.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Isoline GARREAU-MILLOT ?

**Mme GARREAU-MILLOT.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ? Parfait.

**N° 4/12**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/12, aide au fonctionnement des maisons de santé pluri professionnelles. C'est à Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Oui, le département a passé, en 2017, des conventions triennales d'aide au fonctionnement avec ses pôles pluri professionnels universitaires de Coulommiers et la maison de santé pluri professionnelle universitaire de Fontainebleau et de Torcy. En 2018, le Département a également signé et contractualiser, avec la maison pluri professionnelle de Nemours. Des conventions s'inscrivent d'une part, dans les orientations des politiques départementales de soutien à la démographie des professions de santé et contribuent d'autre part, aux objectifs départementaux de soutien à l'autonomie et de la protection de l'enfance et des familles. Chaque établissement, donc chaque maison recevra le soutien financier de 20 000 euros par an.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pour les finances, Brice RABASTE ?

**M. RABASTE.** Avis conforme, Monsieur le Président.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème ? Très bien.

**N° 4/13**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/13, soutien à la parentalité.

**M. COZIC.** Alors, dans le cadre de notre schéma de solidarité, adopté en juin 2019, l'axe 3 prévoit de soutenir les actions qui visent à prévenir, accompagner et protéger. La démarche réponse, accompagner pour tous, dont l'objectif est d'adapter l'offre médico-sociale aux besoins des personnes handicapées, s'inscrivent dans le cadre. C'est pourquoi le département autorise l'accompagnement des personnes en situation de handicap, enceintes et après la naissance de l'enfant, leur accompagnement au sein des foyers d'hébergement. En effet, à titre expérimental, le foyer d'hébergement de Coulommiers, géré par la Fondation Poidatz, accueille 2 personnes avec leurs enfants. Afin de bien les accompagner au sein de ces établissements, il est apparu nécessaire de veiller à la bonne coordination des acteurs autour de ces personnes et plus particulièrement le lien avec la protection maternelle et infantile et la Maison des solidarités de Coulommiers, notamment sur le soutien à la parentalité. Dans le cadre de ce projet expérimental parentalité, pour l'accueil de la mère, en situation de handicap et de l'enfant, le Département autorise la création de 4 nouvelles places supplémentaires dans le foyer d'hébergement pour personnes adultes handicapés. Le budget annuel prévisionnel pour cet accueil et l'accompagnement de ces personnes, est de 122 000 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Brice RABASTE, pour les finances ?

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Très bien.



**N° 4/14**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 4/ 14, les subventions annuelles dans le domaine de l'enfance et la petite enfance. Sarah LACROIX.

**Mme LACROIX.** Le schéma des solidarités, adopté en juin 2019, fait de la prévention un enjeu des politiques départementales. Aussi en complément de sa politique de protection de l'enfance et d'accompagnement des familles, le département soutient des associations œuvrant dans le domaine de la prévention médico-sociale, de l'aide à la fonction parentale et à l'enfant. Il soutient aussi des associations d'aides à l'accompagnement des familles, dans le cadre de la médiation familiale et du soutien à la parentalité adoptive. Il est donc proposé de financer cette association, qui effectue un travail d'accompagnement des familles complémentaire à celui des professionnels du département, pour un montant total de 73 350 euros, répartis comme suit : l'association « Naître dans l'est Francilien » pour 1 800 euros. Le réseau de périnatalité du sud de l'Île-de-France, pour 1 800 euros. L'association départementale d'entraide des personnes accueillies à la protection de l'enfance, pour 15 000 euros, l'enfance et famille d'adoption, pour 2 250 euros, l'Association Passage, pour 17 500 euros, l'unité d'accueil passage, pour 25 000 euros, ADOBASE, la Maison des adolescents pour 10 000euros. Ce qui fait donc, à nouveau, un montant de 73 350 euros, identique à celui de l'année précédente et prévu au budget de l'année 2019.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pour les finances, Brice ?

**M. RABASTE.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, pas de problème ?

**N° 4/15**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors le 4/15, c'est la création d'observatoire départemental de protection de l'enfance. Bernard COZIC.

**M. COZIC.** Oui, les lois successives de protection de l'enfance 2007 et 2016 sont venues définir un cadre de concertation formalisé, pluri institutionnels, relatifs à la protection de l'enfance, avec la création dans chacun des départements, d'un observatoire départemental de protection de l'enfance. Ces observations ont pour objectif l'amélioration de la gouvernance pluri institutionnelle, au plan local et national, pour une meilleure lisibilité de la politique de la protection de l'enfance. Le département de Seine-et-Marne se dote ainsi de cet observatoire, pour répondre au besoin de renforcer la cohérence et les actions entre tous les acteurs concernés, d'avoir des outils de pilotage concertés, d'améliorer la connaissance des parcours des enfants et de soutenir et d'adapter la compétence éducative aux besoins d'accompagnement de ces enfants. Cette démarche entre donc pleinement dans la droite ligne de notre schéma des solidarités.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Pas de problème sur cet observatoire ? Très bien.

**N° 5/01**

**M. LE PRÉSIDENT.** Je vous propose de passer aux mémoires 5 avec le 5/01, le fonctionnement des collèges et la répartition de crédits complémentaire, avec Véronique VEAU.

**Mme VEAU.** Comme vous le savez, le département participe au fonctionnement des collèges publics. Le présent rapport a pour objet d'accorder des dotations complémentaires, pour un montant total de 93 282 euros et 80 centimes, à 27 établissements et des subventions de fonctionnement, pour un montant total de 8 632 euros et 50 centimes, à 11 établissements. Et vous avez à la suite, les établissements où l'argent va aller.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, Daisy LUCZAK pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde d'accord ? Parfait.

**N° 5/02**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 5/02 la tarification de la restauration scolaire. Véronique.

**Mme VEAU.** Ce rapport a pour objet de fixer le taux d'évolution des tarifs élèves, ainsi que la grille des tarifs commensaux, pour le premier semestre 2020 et pour l'année scolaire 2020-2021. En corollaire, il est proposé de faire progresser le montant des aides CantiNéo 77, sur la base du même taux d'évolution, de 2%.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, Smaïl DJEBARA.

**M. DJEBARA.** Sur cette délibération, on trouve l'augmentation de +2%, assez forte d'un coup. Voilà. Pour en avoir eu un petit peu écho dans les Conseils d'Administration, bien qu'ils n'y aient pas eu l'information, j'ai senti que ça a généré des difficultés. Alors même si CantiNéo est relevé du même niveau... En tout cas sur nos territoires, on constate qu'il y a encore des difficultés autour de cette aide. Je ne sais pas, elle est mal perçue, mais il y a là un vrai sujet. Voilà.

**M. LE PRÉSIDENT.** Là c'est pour la rentrée 2020.

**M. DJEBARA.** Oui, je le sais bien, mais quand même, il y a un vrai sujet. +2% ça fait tiquer.

**M. LE PRÉSIDENT.** On parle sur un an et demi l'évolution, on n'est pas sur une année. Il y a un décalage.

**M. DJEBARA.** J'entends le décalage mais pour eux, leur revenu en 1 an et demi, n'auront pas forcément augmenté dans les mêmes proportions.

**M. LE PRÉSIDENT.** Oui, mais nous nos dépenses, elles augmentent quand même. Elles ont augmenté pratiquement de 50% de plus. Oui, Marianne MARGATÉ.

**Mme MARGATÉ.** Merci. Oui, en juin dernier, nous étions intervenus, j'étais intervenue et puis Virginie THOBOR également, d'ailleurs pour demander une remise à plat des critères du dispositif CantiNéo, qui était à nos yeux bien insuffisants. Autant dans la prise en charge pour aider les ménages les plus en difficulté, dans la première tranche. Et insuffisant également parce qu'il excluait une grande partie des ménages modestes de Seine-et-Marne, donc nous ne voterons contre ce mémoire parce qu'à ce jour, on ne va pas voter une augmentation, elle est certes compensée à égalité dans CantiNéo, mais pour nous ce dispositif demande à être réinterroger pour être plus juste. Donc nous voterons contre cette augmentation de la tarification de la restauration scolaire.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien, Julie GOBERT.

**Mme GOBERT.** Nous ne pouvons que surenchérir en fait. Plusieurs fois, nous avons interpellé sur la question de CantiNéo, vous nous avez proposé des réunions et une réflexion globale. Mais aujourd'hui, on constate effectivement, quand on va dans les CA des collègues, qu'il y a une diminution du nombre de familles qui remplissent CantiNéo. Et par contre bizarrement, nous on ne voit pas une évolution socio-démographique des foyers qui sont dans ces collèges. Donc il y a un véritable souci. Vous ne pouvez pas continuer à nous dire que vous ne l'avez résolue. Et il y a une vraie problématique pour les familles, face à de telles augmentations. On ne peut pas juste dire oui, mais on a une augmentation des tarifs pour la constitution des repas. Il y a une difficulté des familles, on ne peut pas aveugler là-dessus.

**M. LE PRÉSIDENT.** Daisy LUCZAK ?

**Mme LUCZAK.** On avait promis cette réunion de travail, elle n'est pas oubliée, elle fait partie des éléments qui sont en cours de préparation. Vous y serait associés de toute façon. Et il faut savoir que l'aide CantiNéo, on ne cesse que de faire des rattrapages quand c'est nécessaire et que les établissements nous sollicitent sur des cas particuliers. Vous savez très bien qu'il y a aussi des fonds internes au collège pour aider ces familles et ça aussi, il faut le rappeler. Et vraiment, il faut aussi comparer la qualité du repas qui est servi, au coût vraiment

des tarifs qui sont négociés et non pas du coût total d'un repas, qui je vous le rappelle est pas loin de 10 euros. Donc c'est le vrai repas et vous, alors à chaque fois on parle du nombre de bénéficiaires en moins, il ne faut pas non plus ne pas prendre en considération la modification des rythmes scolaires et la pause méridienne d'1h30, imposée, qui permet aux familles de préférer laisser rentrer les jeunes chez eux, plutôt que de... Et on aimerait plutôt qu'ils restent dans l'établissement, parce qu'au moins on aurait une assurance qu'ils ont un vrai repas le midi et surtout qu'il ne décroche pas à nouveau le midi, de façon à être vraiment plus assidu aux cours, l'après-midi. Donc évidemment, ça fait partie des pistes de travail aussi, pour... Et vous serez associés de toute façon, dès l'instant qu'on aura suffisamment d'éléments pour vous rencontrer et revoir le dispositif CantiNéo. Mais il ne suffit pas de dire simplement, on verse moins. Non il faut prendre chaque cas particulier, dans chaque contexte et je pense que l'on sera plus près de la vérité.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Alors quels sont ceux qui sont contres ?  
Des absentions ? Très bien, merci.

**N° 5/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 5/03, ce sont des frais de fonctionnement dans des annexes pédagogique. C'est à Véronique VEAU.

**Mme VEAU.** Oui, certains établissements spécialisés disposent de classes de collège pour des enfants hospitalisés ou lourdement handicapés pour suivre une scolarité adaptée. Ces classes font l'objet d'une subvention calculée en fonction du coût d'un élève de collège public. Il est donc proposé de verser cette subvention aux quatre établissements concernés pour l'année 2019. Vous avez donc Jacques Amyot, Léonard de Vinci, Simone Signoret, ce sont des établissements qui se rattachent pédagogiquement aux lycées. Aux différents établissements, il y a Poidatz, Neufmoutiers, Presles-en-Brie et Voisenon.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Finances Daisy ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ?

**N° 5/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 5/04, visite des collégiens à Roissy-Charles de Gaulle. Véronique PASQUIER.

**Mme PASQUIER.** La filière aéronautique représentée notamment dans le nord-ouest du territoire par la plateforme aéroportuaire de Roissy, constitue un enjeu majeur pour l'essor économique de la Seine-et-Marne et les Seine-et-Marnais. Les stratégies conduites dans cette filière mettent en évidence la nécessité de mieux valoriser les formations, les qualifications et les compétences requises et ainsi dynamiser l'emploi sur le territoire. Fort de ce constat, le département a souhaité la mise en place dans les collèges situés dans le bassin d'emploi de la plateforme, d'un projet de découverte des métiers de la plateforme aéroportuaire de Roissy et de sensibilisation à l'importance de la maîtrise de l'anglais pour accéder à ces emplois.

Pour l'année scolaire 2019-2020, le département a souhaité reconduire le dispositif et accompagner Air emploi dans l'organisation des treize demi-journées de découverte des métiers de l'aérien à Roissy et de sensibilisation à l'apprentissage de l'anglais, en lui accordant une subvention de 9 000 euros. Le département accompagnera également les neuf collèges participant au dispositif, pour le financement du transport pour un montant total de 11 700 euros.

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Daisy pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Pas de problème particulier ?

**N° 5/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 5/05, c'est une subvention pour l'Université Paris-Est Créteil. Véronique VEAU.

**Mme VEAU.** Donc dans le cadre de sa politique en matière d'attractivité territoriale, le département soutient activement le développement universitaire sur son territoire. Ainsi le département accompagne l'UPEC, Université Paris-Est Créteil, dans sa stratégie de développement à l'échelle de la Seine-et-Marne, dans ses domaines de compétence. À ce titre, il est proposé d'allouer un crédit portant sur une action d'investissement pour du matériel pédagogique, d'un montant global de 140 000 euros attribués aux sites universitaires Seine-et-Marnais de l'UPEC : Sénart, Melun, Fontainebleau, Champs-sur-Marne.

**M. LE PRÉSIDENT.** Daisy LUCZAK, pour les finances ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Bon, très bien.



**N° 5/06**

**M. LE PRÉSIDENT.** Une subvention pour un club à Pontault-Combault. C'est à Martine BULLOT.

**Mme BULLOT.** Oui Président. Donc il est proposé d'attribuer, à titre exceptionnel, une aide en faveur du Pontault-Combault Handball Club, pour les travaux d'amélioration de l'accueil du public et des partenaires au gymnase Boisramé.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien. Daisy LUCZAK ?

**Mme LUCZAK.** Avis conforme.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Parfait.

**N° 5/07**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 5/07, ah oui c'est « Terre de jeux », Martine BULLOT.

**Mme BULLOT.** Oui, Alors les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024 représentent une opportunité de valoriser le territoire Seine-et-Marnais, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la stratégie d'attractivité du département. Le département souhaite donc pour cela s'appuyer sur le label « Terre de jeux 2024 » qui concrétise la stratégie du Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques de 2024, donc le COJO, visant à mobiliser et à engager ensemble des territoires français, en amont de l'événement. Construit en concertation avec les principales associations nationales de collectivités locales, ce dispositif permet, pour la première fois dans l'histoire des jeux, de labelliser les collectivités engagées dans une démarche générale autour des Jeux, quelle que soit leur taille. La labellisation « Terre de jeux 2024 » fait donc l'objet d'une convention entre le département de Seine-et-Marne et le Comité d'Organisation des Jeux de 2024. Afin d'acter leur collaboration, de préciser des engagements respectifs des deux parties et de déterminer les modalités d'utilisation du label.

**M. LE PRÉSIDENT.** Parfait. Tout le monde est d'accord ? Très bien.

**N°7/03**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors nous revenons aux numéros 7. Le 7/03, c'est le fonds départemental de péréquation pour les communes de moins de 5 000 habitants. Daisy.

**Mme LUCZAK.** Oui donc, il s'agit dans ce rapport de répartir sur les 445 communes de moins de 5 000 habitants, l'acompte des produits 2019 de péréquation, au total répartis 11 745 876 euros et 63 centimes.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Très bien.

**N° 7/04**

**M. LE PRÉSIDENT.** Le 7/04.

**Mme LUCZAK.** Alors toujours des répartitions, donc qu'il s'agit sur ce rapport du Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle entre les EPCI défavorisés et les communes. Donc au total, il s'agit de 7 700 296 euros, qui seront répartis à la fois sur les 22 EPCI et 449 communes défavorisées.

**M. LE PRÉSIDENT.** Très bien merci. Pas de problème ?

**N° 7/05**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors ensuite nous avons un certain nombre de garanties d'emprunts. Donc le 7/05, c'est la subvention pour les sapeurs-pompier. Daisy LUCZAK.

**Mme LUCZAK.** Oui, alors il s'agit d'attribuer une subvention de 25 000 euros, au titre de l'année 2019 pour l'Union l'UDSP, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompier de ses éléments en faveur des jeunes sapeurs-pompier.

**M. LE PRÉSIDENT.** Tout le monde est d'accord ? Très bien.

**N°7/06 à 7/10**

**M. LE PRÉSIDENT.** Alors les garanties d'emprunt, Céline NETTHAVONGS, le 7/06.

**Mme NETTHAVONGS.** Oui Monsieur le Président, si vous ne voyez pas d'inconvénient je vous propose de présenter toutes les délibérations sur une garantie d'emprunt les 7/6 jusqu'à 7/10, puisque c'est le même objet, donc voilà.

Donc ce sont des garanties d'emprunt qu'ils ont sollicité, soit pour l'acquisition, soit pour la réhabilitation de logements. Donc dans la 7/6, c'est une garantie d'emprunt sollicitée par l'Office public d'HLM Val-de-Loing Habitat, pour l'acquisition en VEFA de 13 logements à Darvault.

Dans la 7/7, c'est l'Office Public de l'Habitat de Seine-et-Marne, pour l'acquisition en VEFA de 18 logements à Combs-la-Ville.

Dans la délibération 7/8, c'est les 3F Seine-et-Marne pour la réhabilitation de 40 logements, à Combs-la-Ville.

Dans la 7/9, ce sont les foyers de Seine-et-Marne qui sollicitent la garantie d'emprunt pour la construction de cinq logements à Saint-Germain-sur-Morin.

Et enfin sur la 7/10, c'est les 3F Seine-et-Marne qui sollicitent la garantie d'emprunt du département pour l'acquisition en VEFA de 18 logements à Cesson.

Donc les garanties d'emprunts sont sollicitées à hauteur de 40%, sauf pour la délibération 7/6 où c'est 15% et la 7/9 où c'est 20%

**M. LE PRÉSIDENT.** Merci. Bon tout le monde est d'accord pour adopter ces délibérations de garantie d'emprunts ? Très bien. Oui pour Habitat 77, Denis ne prend pas part au vote.

Très bien, et bien voilà, nous avons terminé et il est à peine 13h30. Merci et à la prochaine.

*Fin de la séance à 13 heures 25.*